



***GEOPOLITIQUE DU SAINT-SIEGE ET POIDS  
DEMOGRAPHIQUE DE LA CATHOLICITE.***

**Mémoire de géopolitique  
du chef d'escadrons Eric VINCENDET  
dans le cadre du séminaire « Géopolitique et démographie »**

**Directeur : Recteur Gérard-François DUMONT**

**Avril 2005**

# **Géopolitique du Saint-Siège et poids démographique de la catholicité**

## **SOMMAIRE**

### **PREMIÈRE PARTIE : PANORAMA GENERAL**

Les catholiques et leur démographie

L'action géopolitique du Saint-Siège

### **DEUXIÈME PARTIE : ESSAI DE PERSPECTIVES**

Les catholiques et la chute du régime communiste en Pologne

Les catholiques de Terre Sainte

# INTRODUCTION

Lorsque le 13 janvier 2003, le pape Jean-Paul II reçoit, quelques semaines avant le déclenchement des hostilités en Irak, les membres du corps diplomatique accrédités auprès du Saint-Siège, son discours est extrêmement ferme et direct. Il affirme qu'il dépend de chacun de nous que tout change. Ceci dépend aussi des responsables politiques, conviés à servir le bien commun. Après avoir proclamé la nécessité d'un « oui à la vie », le pape déclare que s'impose aujourd'hui « non à la mort » pour garantir l'avenir de l'homme et un « non à la guerre ». Car celle-ci n'est jamais une fatalité pour le pape qui affirme encore que « le droit international, le dialogue loyal, la solidarité entre Etats, l'exercice si noble de la diplomatie sont les moyens dignes de l'homme et des Nations pour résoudre leurs différents ».

Il est ici intéressant de remarquer que le vocabulaire employé n'est pas théologique mais issu du droit et de l'éthique car il vise à convaincre une population mondiale et ses dirigeants. Cet événement souligne assez bien la position particulière qu'occupe le Saint-Siège : Etat sans véritable territoire dont les intérêts s'étendent au monde entier, de part la présence des catholiques, mais aussi autorité morale et éthique mondiale unique en son genre. Cette dualité expose parfaitement les deux volets de la mission que se fixe le Saint-Siège, d'une part le souci et la protection des communautés catholiques de part le monde, d'autre part la proclamation et la défense des droits humains, en particulier la liberté religieuse.

Ainsi, la géopolitique développée par le Saint-Siège est rationnelle et pragmatique, tournée autant vers les catholiques que vers les gouvernants du monde entier pour rappeler sans relâche la vision que l'Eglise a de l'homme et des rapports humains, constituant dès lors un acteur particulier de la scène internationale.

Pour s'en persuader, il conviendra dans un premier temps de faire un point de situation précis de la démographie des catholiques et de la géopolitique du Saint-Siège en décrivant les différentes formes de son expression. Il sera alors possible d'en montrer les applications dans une deuxième partie en décrivant l'action du Saint-Siège lors de la chute du régime communiste en Pologne et la situations des catholiques de terre sainte.

# 1 Première partie : panorama général de l'Eglise catholique

## 1.1 Une religion mondialisée aux caractères locaux divers

L'étude de la démographie des catholiques présente l'avantage d'être facilitée par les publications du bureau central de statistique de l'Eglise qui dépend de la secrétairerie d'Etat du Saint-Siège. La présente étude s'appuie sur l'édition 2002 de « l'annuaire statistique de l'Eglise », paru en février 2004. Ce recueil présente en près de 500 pages de multiples données concernant les fidèles, le clergé, les congrégations, les actes de l'Eglise,... En bref, toute la vie de l'Eglise catholique est ainsi décrite et mise en chiffres. Ces données sont partiellement incomplètes car il y manque les statistiques sur les pays où la situation actuelle, pour des raisons diverses, ne permet pas un échange régulier d'informations. Cependant, nous pouvons considérer que la tendance générale indiquée est fiable et représentative de la réalité.

Nous nous attacherons à démontrer que la population catholique est très dispersée à travers le monde et présente des réalités locales extrêmement variées.

### 1.1.1 Les catholiques parmi les autres religions<sup>1</sup>

Le nombre total de catholiques en 2002 est de 1,07 milliard. En comparaison des autres religions (Cf annexe 1), la religion catholique se classe ainsi en deuxième position après l'Islam (1,118 milliard). Cependant, si nous considérons les chiffres du Christianisme, les chrétiens apparaissent comme le premier courant religieux tant par le nombre de ses fidèles que par son étendue. Les principales autres religions comptent, en millions, le nombre suivant de fidèles :

animistes	Bouddhistes	Religions chinoises	anglicans	orthodoxes	protestants	hindouistes	juifs	sikhs
225,4	360	385	79,7	215,2	342	811,4	14,5	23,3

Historiquement, le catholicisme s'est répandu en plusieurs phases. Touchant tout d'abord l'empire romain évangélisé par les premiers apôtres du Christ, il s'est ensuite étendu avec la deuxième évangélisation en Europe centrale et orientale entre le VII<sup>e</sup> et le X<sup>e</sup> siècle. Puis, avec la découverte de l'Amérique en 1492, il conquiert peu à peu toute l'Amérique Latine par ce qui pourrait être appelée la troisième évangélisation. Au XVI<sup>e</sup> siècle, l'immigration de chrétiens européens étend la religion catholique aux Etats-Unis, au Canada, à l'Australie et à la Nouvelle Zélande. Enfin à partir du XVI<sup>e</sup> siècle le catholicisme, en forte concurrence avec le protestantisme, se répand avec la colonisation des côtes vers l'intérieur des terres sur l'ensemble de la planète. Le catholicisme se présente donc comme la première

---

<sup>1</sup> D'après QUID 2003, p 496.

religion, et encore la seule, véritablement mondialisée. L'islam s'est certes étendu de manière importante et pourrait, à terme, prétendre devenir la deuxième. Mais la diversité des milieux culturels dans lesquels l'islam s'est récemment implanté, son impact individuel et collectif variable selon les régions et les régimes, la pluralité des interprétations que permet le Coran laissent penser que cette religion ne bénéficiera pas du caractère centralisé et unifié que présente le catholicisme.

### **1.1.2 Les catholiques rapportés à la population mondiale**

Le nombre total de catholiques en 2002, 1,07 milliard, correspond à 17,2 % de la population mondiale (Cf annexe 2 pour leur répartition géographique). Ce chiffre, qui était de 758 millions en 1978, montre la population catholique a augmenté d'un peu plus de 40 % sur cette période, ce qui correspond à un accroissement un peu inférieur à celui de la population mondiale (45,8 %) dans le même temps. Si le pourcentage de catholiques est en légère baisse en Europe (39,9 % de la population contre 40,5 % en 1978), il est en forte progression en Afrique (16,6 % contre 12,3 % en 1978), mais aussi en Asie et en Amérique latine. L'annuaire statistique montre ainsi que la stabilité apparente de l'Eglise au niveau mondial doit être analysée région par région pour une compréhension fine des phénomènes.

Les chiffres donnés ici sont ceux de l'ensemble des personnes baptisées dans la foi catholique. Cependant il faut s'interroger sur le niveau d'appartenance à la religion que traduisent ces chiffres car il est difficile d'en déduire la proportion exacte des catholiques qui demeurent pratiquants et attachés à leur religion par rapport à celle de ceux qui s'en sont éloignés ou qui ne sont plus que de « culture catholique ». Ce dernier phénomène touche particulièrement les pays occidentaux où la sécularisation de la religion catholique a conduit à vider les églises. Ainsi, le chiffre de catholiques annoncé pour la France (46,110 millions en 2002) est à mettre en relation avec celui de la fréquentation des célébrations dominicales (moins de 8% de la population totale)<sup>1</sup>.

Un chiffre plus significatif serait celui des actes de « pratique religieuse » (baptême, première communion, confirmation, mariage) annuels qui témoignent, soit de la part des parents dans le cas d'un enfant, soit de la part de l'adulte, d'un attachement marqué à la foi catholique, bien que là encore, en particulier dans les pays les plus « sécularisés », la notion de « culture catholique » intervienne dans les motivations des fidèles. Ces chiffres sont cependant peu exploitables dans l'annuaire statistique 2002 car ils ne sont pas mis en perspectives avec ceux des années précédentes.

---

<sup>1</sup> Sondage de l'institut CSA pour La Croix, 23 décembre 2004.

Enfin, tous ces chiffres ne peuvent donner la vision de l'unité des catholiques et en particulier de leur attachement à suivre les recommandations et exhortations du Pape dans la gestion de leur vie privée et publique.

### **1.1.3 Le personnel dédié à l'apostolat**

Si le nombre global des baptisés peut donner lieu à interprétation, celui du personnel lié à l'apostolat est beaucoup plus significatif car il concerne soit des personnes ayant choisi de consacrer leur vie au service du Christ, soit des personnes engagées dans des missions de service au sein de l'Eglise.

En 2002, l'Eglise comptait 4,217 millions de personnes dédiées à l'apostolat réparties de la manière suivante : 4.695 évêques, 405.058 prêtres, 30.097 diacres permanents, 54.828 religieux non prêtres, 782.932 religieuses professes, 28.766 membres d'instituts séculiers, 143.745 laïques missionnaires et 2.767.451 catéchistes.

Par rapport à 1978, le nombre d'évêques a progressé de 25 % tandis que celui de prêtres a regressé de 3,78 %. Cette diminution n'est pas uniforme car il est à noter que le nombre de prêtres diocésains est en augmentation (+1,51 %) alors que celui des prêtres religieux est en recul (-12,54 %). Bien que stable en données constantes, le nombre de prêtres par rapport à la population catholique est en très nette régression (un prêtre pour 15.000 catholiques en 2002, contre un prêtre pour 10.000 catholiques en 1978).

Fin 2002, l'Eglise comptait 782.932 religieuses (contre 990.768 en 1978), ces chiffres traduisent, au delà de l'effritement des vocations des moniales, une baisse généralisée de leur nombre dans les pays occidentaux qui n'est pas compensée par le dynamisme des communautés asiatiques mais surtout africaines.

Le nombre de diacres en 2002 s'élève à 29.501 (5.562 diacres en 1978) et témoigne de l'importance que prend le diaconat permanent au sein du clergé, particulièrement en Amérique du Nord et en Europe, dans sa mission de service, non en remplacement des prêtres mais en appui de ceux-ci.

Quant aux séminaristes, ils étaient 113.199 en 2002, contre 63.882 en 1978. On comptait 15,17 séminaristes pour 100 prêtres en 1978, ils sont 27,94 pour 100 prêtres en 2002, ce qui représente une augmentation très sensible.

Ce nombre a beaucoup progressé en Afrique (22.210 séminaristes en 2002 contre 5.636 en 1978), mais aussi en Asie et en Amérique latine, alors qu'il est globalement stable en Europe et en Océanie et qu'il a baissé en Amérique du Nord.

Si l'on admet que la relève n'est assurée que si le rapport entre prêtres et séminaristes n'est pas inférieur à 12,5 %<sup>1</sup>, celle-ci ne posera pas de problème à l'échelle mondiale (28 %), mais peut localement être difficile (en Amérique du Nord, 9,7 %).

#### **1.1.4 Les perspectives**

En s'appuyant sur les données 2004 du « population reference bureau » offrant des projections sur toutes les populations mondiales en 2025 et 2050, le recteur Gérard-François Dumont essaye de fournir une base de référence pour envisager l'évolution de la **population chrétienne** à l'avenir<sup>2</sup>. En prenant comme hypothèse de base que la répartition des religions, sur chacun des continents, serait la même qu'en 2002, le poids démographique des chrétiens baisserait légèrement en 2025 (passant de 33 à 32,4% de la population mondiale) mais, porté par la croissance démographique de l'Afrique et de l'Amérique du Sud, augmenterait ensuite pour atteindre 38% de la population mondiale. Ces projections sont naturellement discutables mais ils fournissent une base à comparer au fur et à mesure de l'étude des résultats véritables.

Ce qui paraît en revanche certain, c'est que le visage de l'Eglise catholique va profondément se modifier, le poids des catholiques « occidentaux » diminuant nettement par rapport aux autres. Les responsabilités dans l'Eglise seront amenées à être réparties différemment entre nationalités et, si Jean-Paul II a été le premier Pape slave de l'histoire de l'Eglise, on peut penser qu'un de ses proches successeurs pourrait fort bien être africain ou sud-américain. Au-delà des responsables, nous assisterons peut-être à une réévangélisation des pays occidentaux par le reste du monde ! Car les communautés religieuses, les séminaires fondés dans ces pays par les européens ou les américains font preuve d'un tel dynamisme et accueillent tellement de vocations que les supérieurs de ces organisations sont amenés à envoyer un certain nombre de leurs membres vers ces mêmes pays qui les avaient fondés.

### **1.2 L'action géopolitique du Saint-Siège**

Après avoir établi quelle réalité géopolitique recouvre le Saint-Siège, nous nous intéresserons au pape Jean-Paul II pour découvrir la mission qu'il poursuit.

#### **1.2.1 Une organisation originale pour un Etat hors du commun**

##### **1.2.1.1 Les caractéristiques du Saint-Siège**

Avant d'entrer dans la description du Saint-Siège, il semble nécessaire d'effectuer une remarque préliminaire de vocabulaire entre *Vatican* et *Saint-Siège*. En effet, il est fréquent

---

<sup>1</sup> Ratio donné dans « la documentation catholique » N° 2297 du 17 août 2003.

<sup>2</sup> D'après Gérard-François DUMONT, intervention au colloque « les religions dans le monde, géographie actuelle et perspectives pour 2050 » du 25 novembre 2004.

d'entendre parler indifféremment de l'un ou de l'autre comme si les deux termes étaient synonymes. Il faut donc garder à l'esprit que le Vatican, ou plus exactement l'Etat de la Cité du Vatican, n'est qu'un simple et symbolique Etat, né après les accords du Latran en 1929. Ceux-ci venaient clore une crise qui datait de 1870 avec la confiscation des Etats pontificaux par le tout nouveau Etat italien. En échange de sa souveraineté sur le Vatican, le Pape renonce définitivement au pouvoir temporel et s'engage à la neutralité dans les conflits internationaux. De plus, la distinction est établie entre le gouvernement vaticanaise et celui de l'Eglise universelle, les deux étant dirigés par le Pape, véritable monarque absolu qui possède l'ensemble des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire. Le Vatican n'est donc aujourd'hui qu'un support pour le Saint-Siège et le Pape et sa Curie se trouvent à la tête d'un véritable pouvoir transnational, le seul, selon Charles Maurras qui puisse tenir car pouvant « se prévaloir d'être à peu près adéquate à l'universalité du genre humain »<sup>1</sup>. Les conséquences de cette différence sont importantes car si le Vatican, comme nous le verrons après, est un Etat d'une réalité discutée en terme de droit, le Saint-Siège doit être considéré dans une situation analogue à celle des grandes organisations internationales

Le Vatican correspond à un Etat de 44 hectares, le plus petit du monde, comptant 783 habitants dont seulement 383 citoyens (cette citoyenneté étant temporaire car liée à l'exercice d'une fonction au sein du Vatican) et dont la population se renouvelle seulement administrativement. Cet Etat a tout du folklore de ces Etats microscopiques et ne remplit qu'en partie les conditions juridiques définissant un Etat (territoire, population, organisation politique, ...) si ce n'est qu'il abrite aussi le Saint-Siège, lui garantissant l'indépendance à l'égard de tout autre pouvoir institué en ce monde. A ce sujet, Jean-Paul II déclarait à la tribune des Nations Unies le 2 octobre 1979 : « cette souveraineté (du Saint-Siège) est limitée, quant à l'étendue territoriale, au petit Etat de la Cité du Vatican mais elle est motivée par une exigence attachée à la papauté, qui doit exercer sa mission en toute liberté et qui, en ce qui concerne ses éventuels interlocuteurs, doit traiter avec chacun d'eux indépendamment d'autres souverainetés. »<sup>2</sup> Et c'est donc bien auprès du Saint-Siège lui, et non du Vatican, que sont accrédités les ambassadeurs de même que les nonces apostoliques sont bien les ambassadeurs de l'Eglise catholique, et plus particulièrement de son chef suprême le Pape, auprès de ces nations. Le Pape est alors fondé en droit à intervenir au sein de l'Eglise et de ses diocèses. Nous remarquerons cependant que l'Eglise n'est pas une organisation militaire et que, si le Pape Jean-paul II a effectivement exercé ce droit pour « remettre dans le droit chemin » les brebis qu'il jugeait égarées au plan de la Foi, les interventions du Saint-Siège se

---

<sup>1</sup> Cité par Gérard FREMIOT in « géopolitique classique du Saint-Siège » éditions Ellipses, 2003.

<sup>2</sup> Cité par Joël-Benoît d'ONORIO in « la diplomatie de Jean-Paul II » éditions du Cerf, 2000.

font d'une manière générale avec beaucoup de tact et que les évêques jouissent d'une grande autonomie, contrairement à ce que beaucoup de détracteurs affirment. Pour preuve, les sanctions prises contre monseigneur Gaillot, ou bien contre monseigneur Lefebvre sur un autre registre, ne l'ont été qu'après de multiples tentatives de médiation.

Le Saint-Siège représente une entité sans parti pris politique, dégagée de tout esprit de compétition matérielle ou territoriale. Ainsi, il se place dans une position particulière parmi le concert des Nations et peut agir en toute indépendance, en situant son action dans la durée, sans recherche de lecture immédiate des résultats. Paradoxalement, l'Italie, en confisquant les Etats pontificaux en 1870, semble lui avoir rendu service en établissant les conditions qui donnent aujourd'hui au Saint-Siège cette position impartiale et neutre parmi les autres pays. La politique du Saint-Siège, au sens de la définition grecque classique de ce terme « recherche du bien commun de l'Homme », n'est donc pas liée à des intérêts terrestres et son action tient au fait religieux plus qu'aux clivages politiques. Un catholique expliquera qu'il faut croire que cette action est guidée par le Saint Esprit, notion qui peut cependant facilement échapper à un non-croyant !

Le Saint-Siège apparaît ainsi comme une véritable puissance dont l'influence concerne plus d'un milliard de personnes même si , comme nous l'avons vu précédemment, la fidélité des catholiques aux messages et demandes du Pape n'est pas celle d'une organisation parfaitement « aux ordres ».

#### 1.2.1.2 Son gouvernement

Le Pape se trouve donc à la tête de deux gouvernements distincts, celui de la Cité du Vatican et celui du Saint-Siège. Concernant le premier, le Pape s'est déchargé de sa gestion en 1984 sur le cardinal Secrétaire d'Etat à qui il a confié tous ses pouvoirs temporels. Le Secrétaire d'Etat est ainsi devenu une sorte de régent de la cité vaticane pour permettre au Pape de se consacrer exclusivement à sa charge spirituelle à la tête de l'Eglise catholique.

La **Curie romaine** est aujourd'hui le gouvernement central de l'Eglise catholique, autrement dit du Saint-Siège, et organise la vie des catholiques du monde entier. Les principaux responsables de la Curie cessent, en principe, d'exercer leur fonction dès la mort du Pape. La Curie a été réorganisée par Paul VI après le Concile Vatican II pour mieux répondre aux besoins de l'Eglise universelle, puis a été réformée par Jean-Paul II en 1988, toujours dans le même esprit. Mais cette réforme n'a pas bouleversé en profondeur l'organisation de cette institution qui peut se prévaloir d'une ancienneté et d'une continuité remontant au Vème siècle.

Depuis 15 siècles, le pape, successeur de l'apôtre Pierre, dispose donc d'un gouvernement, d'une administration et de tribunaux où travaillent des religieux mais aussi des

laïcs. La Curie emploie au total 2 500 personnes. L'organigramme de la Curie a été remodelé au fil des siècles. La constitution apostolique *Pastor Bonus* de 1988 a ainsi réorganisé défini le rôle de la Curie (Cf annexe 3) de la façon suivante : le Secrétaire d'Etat, le plus proche collaborateur du pape, sorte de Premier ministre, dirige la **Secrétairerie d'Etat** qui comporte deux sections, l'une pour les Affaires générales et l'autre pour les relations avec les Etats. Pour imaginer cet organigramme en le comparant à un gouvernement classique, on parlera d'un ministre de l'Intérieur pour l'archevêque Substitut chargé des Affaires générales et d'un ministre des Affaires étrangères pour l'archevêque Secrétaire chargé des relations avec les Etats. Quant aux **dicastères** (du grec *diskasterion*: tribunal), appellation qui désigne aujourd'hui les organismes les plus importants de la Curie (Congrégations et Conseils pontificaux notamment), on peut les comparer à des ministères. Le secrétaire d'Etat coiffe donc à lui seul non seulement l'ensemble des dicastères mais aussi le réseau diplomatique des 184 représentations pontificales<sup>1</sup>, les ambassades du Saint Siège à l'étranger.

D'une part, il existe 9 **Congrégations** dirigées par 9 Préfets, qui sont la plupart du temps des cardinaux. D'autre part, nous trouvons les 11 **Conseils pontificaux** (nés après le Concile Vatican II) qui sont dirigés par des cardinaux et évêques du monde entier. Autrefois exclusivement italiens, les effectifs de la Curie ont été progressivement internationalisés depuis les réformes de Paul VI et de Jean-Paul II.

Afin de donner une vision complète du fonctionnement de l'Eglise catholique, il est nécessaire de s'intéresser à deux autres organismes qui, sans faire véritablement partie de la Curie, jouent un rôle considérable. Le premier est le **Collège des Cardinaux**, remontant au XII<sup>e</sup> siècle et composé des Cardinaux résidants ou non à Rome (leur nombre a été fixé à 120 en 1973). Le but des membres de cette assemblée est d'apporter leur aide, collégialement ou individuellement, au Pape pour traiter les questions importantes et d'élire son successeur après sa mort. Le second est le **synode des Evêques**, institué par le pape Paul VI, qui est constitué de membres de droit (les cardinaux chefs des dicastères et certains patriarches), de membres élus par les conférences épiscopales nationales et de membres désignés par le Pape lui-même (leur proportion ne devant pas dépasser 15%). Cette assemblée, convoquée à la seule initiative du Pape soit en session extraordinaire, soit spéciale (s'intéressant à une région donnée en présence des évêques de celle-ci), a pour but « d'établir un échange d'informations utiles et (...) d'étudier les questions concernant l'action de l'Eglise dans le monde »<sup>2</sup> au profit du Saint-Père. Les détracteurs du fonctionnement actuel de L'Eglise catholique focalisent leurs critiques sur ce « centralisme » romain, accusé de laisser peu de place à la

---

<sup>1</sup> Source : « *ius ecclesiae* », Rome, Giuffrè Editore, Décembre 2002.

<sup>2</sup> D'après le motu proprio « apostolica sollicitudo » du 15 septembre 1965.

« collégialité » et de reléguer les évêques au seul rôle consultatif lors des synodes. A ceux-ci, le cardinal Giovanni Battista Re répond « en considérant (...) le travail inlassable (du Pape) au service de l'unité interne de l'Eglise, il faut reconnaître que Jean-Paul II a à la fois valorisé la collégialité et exercé son Primat comme un service au nom du Christ (...) , un service à ses frères Evêques, en leur offrant son aide et son soutien, un service, par conséquent, également à la collégialité épiscopale, en promouvant et en soutenant une coopération plus visible dans l'Eglise »<sup>1</sup>. Si la Curie est d'abord un instrument au service de l'Eglise universelle, elle reste naturellement une institution humaine, soumise à ses limites. Suivant l'adhésion ou non à la Foi catholique et à la notion d'obéissance des auteurs, les critiques prêtent aux différents acteurs des motivations plus ou moins louables. Tous reconnaissent cependant à Jean-Paul II l'habileté avec laquelle il a su composé avec les caractères des uns et des autres pour le succès de sa mission pontificale.

### 1.2.1.3 Les acteurs de sa diplomatie

Les acteurs de cette diplomatie sont nombreux et peuvent être identifiés par niveau dans la « hiérarchie » de l'Eglise. Figure naturellement en tête de cette liste le **Pape** lui-même, sur qui nous reviendrons plus loin. Ensuite nous trouverons les **membres de la curie**, dont le rôle a été explicité précédemment, et le **corps diplomatique du Saint-Siège**. Ce dernier est épaulé dans son action par les évêques et les prêtres du monde entier mais aussi les **grands ordres religieux**, chacun jouissant d'une autonomie réelle dans le respect du dogme de l'Eglise. Enfin il paraît juste de noter que cette diplomatie va aussi se servir du relais que représentent les catholiques eux-mêmes. Car, si nous avons pu souligner que leur pleine adhésion n'est pas toujours certaine, il est évident, en particulier pour ceux qui occupent des postes à responsabilités, qu'ils peuvent agir comme relais de puissance du Saint-Siège.

Décrivons plus en détail le corps diplomatique du Saint-Siège. A sa tête figurent les deux sections de la secrétairerie d'Etat, chacune avec des attributions particulières. La section des affaires générales s'occupe de la gestion du personnel diplomatique, du chiffre et de la composition des délégations pontificales pour différentes rencontres internationales, la section pour les relations avec les Etats est responsable de la diplomatie bilatérale et multilatérale, des rapports des représentants pontificaux avec les organismes internationaux, de la négociation et de l'établissement des concordats ainsi que des consultations d'autorités politiques précédant les nominations d'évêques. Les diplomates sont quant à eux principalement des prélats issus du monde entier mais peuvent aussi être des laïcs, hommes ou femmes. Leur formation est assurée par l'Académie ecclésiastique pontificale, fondée en 1701, et connue également sous

---

<sup>1</sup> Intervention du cardinal Giovanni BATTISTA RE à l'occasion de la présentation du nouvel ouvrage « Levez-vous ! Allons ! » du Pape Jean-Paul II, site internet du Vatican, mai 2004.

le nom d'école des nonces. Au cours de leur carrière, ils peuvent occuper plusieurs grades depuis l'attaché de nonciature jusqu'au nonce apostolique en passant par les fonctions de secrétaire de nonciature puis de conseiller de nonciature. Ces diplomates occupent des postes auprès des Etats, ou auprès d'institutions internationales où le Saint-Siège est représenté par, selon son statut, des observateurs sans droit de vote ou des délégués avec droit de vote.

Le nonce apostolique a rang d'évêque et est assimilé à un ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, accrédité auprès d'un Etat avec le titre de « doyen du corps diplomatique » en vertu des dispositions du congrès de Vienne de 1815. Son rôle est double. Tout d'abord, il est envoyé auprès de la communauté catholique locale et veille à sa protection, sa première mission est donc évangélique et non pas diplomatique. Ensuite, il est chargé de représenter du pape auprès des autorités locales pour faire entendre le point de vue du Saint-Siège et défendre les catholiques. Les moyens des nonciatures sont d'ailleurs modestes et inversement proportionnels à la force des principes qu'elles sont chargés de rappeler.

## **1.2.2 Une diplomatie incarnée**

L'artisan principal de la diplomatie du Saint-Siège est le Pape lui-même. Ce constat s'impose d'avantage avec Jean-Paul II qui a porté cette activité à bout de bras depuis le début de son pontificat.

### **1.2.2.1 L'homme**

Karol Wojtyla, né en mai 1920 à Wadowice en Pologne, est ordonné prêtre en 1946. Sa vie et son pontificat ont été jalonnés par les grands bouleversements de l'histoire du XX<sup>e</sup> siècle. Jean Paul II a ainsi vécu la Seconde Guerre mondiale, résisté à deux totalitarismes, le nazisme et le stalinisme, et contribué à la chute du Mur de Berlin, marquant l'écroulement du communisme à l'Est et la réunification de l'Europe. Jean Paul II est aussi intimement lié à l'histoire moderne de l'Eglise, par sa participation active au concile Vatican II et à la rédaction de la constitution « Gaudium et spes », ainsi qu'à toutes les assemblées du synode des évêques qui suivirent.

Déterminé et tenace sont les deux traits du caractère de Jean Paul II qui guident son long pontificat. Elu pape le 16 octobre 1978 à l'âge de 58 ans, Karol Wojtyla a imprimé sa marque dès le début. Très vite, il surprend la Curie romaine, bouleverse l'étiquette vaticane et descend au milieu de la foule, souriant, se laissant toucher, prenant les enfants dans ses bras. Voynat dans sa mission un service concret de toute l'humanité, il va aller au devant des fidèles, multipliant les voyages à l'étranger.

Le succès est immédiat : de sa jeunesse et de sa passion pour le théâtre, il a conservé le sens de l'auditoire et lorsqu'il s'adresse aux foules, son charisme l'a plus d'une fois aidé à

transformer des visites difficiles à l'étranger en véritable succès personnel. Homme vigoureux et grand sportif, Jean Paul II est aujourd'hui diminué par la maladie contre laquelle il lutte avec courage depuis des années, car il s'est toujours refusé à capituler face à elle et continue à servir l'Eglise.

En plus de 10.000 discours et 14 encycliques, il a amené l'Eglise à traiter de presque tous les sujets : idéologies, modèles économiques, questions de société, révoltes de masses, environnement et sous-développement, dette du Tiers-monde, sécurité et désarmement.

#### 1.2.2.2 La politique du pape Jean-Paul II : entre continuité et nouveauté

Pape politique, Jean Paul II est également un chef spirituel, ni droite, ni de gauche. Comme le décrit la journaliste Constance Colonna-Cesari, ce pape est inclassable. D'abord traité de novateur à travers les changements initiaux institués sous son pontificat, il a ensuite été traité de réactionnaire, de conservateur car ses rappels en matière de morale ont été jugés inacceptables et rétrogrades. Jean-Paul II a ensuite été décrit comme « le héros victorieux de la lutte commencée sous Pie XII entre l'Eglise et sa rivale athée marxiste... pour juste après s'apercevoir qu'il ne prêchait pas en faveur du capitalisme, générateur d'autres maux »<sup>1</sup>. Si ce Pape a toujours refusé de se ranger dans un camp particulier, c'est parce qu'il entend employer une troisième voie, celle de l'Evangile!

Ses premières interventions lui permettent de préciser sa pensée. Lors de son premier voyage en janvier 1979 au Mexique, il explique dans un discours au clergé qu'il « n'est pas nécessaire de recourir à des systèmes ou des idéologies pour contribuer à la justice, car l'Eglise possède, grâce à l'Evangile, la vérité sur l'Homme. Cette vérité se trouve dans une anthropologie que l'Eglise ne cesse d'approfondir et de communiquer ». Dès lors, comme le souligne Paul Blanquart<sup>2</sup>, « toutes les interventions du Pape, comme il le répète sans cesse, (...) relèvent d'un espace particulier, celui de l'éthique ». Ainsi, toute politique qui prétend assurer la vie humaine doit respecter la morale. Jean-Paul II, dans son premier discours au corps diplomatique après son élection, leur expliquait que le Saint-Siège n'avait aucune prétention au pouvoir, au sens habituel du terme, son objectif étant juste de participer à la formation des consciences. Ce discours montrait l'approche que le Pape avait de la politique internationale, dans laquelle la liberté religieuse, et à travers elle les droits de l'homme, devenait la condition indispensable d'une société juste.

De par cette pensée, à laquelle il est toujours resté attaché car sa jeunesse a été marquée par le manque de liberté, le Pape s'est opposé à tout ce qui porte atteinte à la dignité et à l'intégrité de la personne humaine. Fidèle à son idée, le Pape souhaite la paix des hommes

---

<sup>1</sup> Constance COLONNA-CESARI, « *Urbi et Orbi* », éditions La Découverte, 1992, p. 96.

<sup>2</sup> In paul BLANQUART, « *le retour des certitudes* », Le Centurion, 1987, p. 165.

et du monde, mais il ne s'oppose pas au conflit lorsque celui-ci prend la défense des opprimés, et dans les cas extrêmes, des suppliciés, comme en Irak, pour les libérer de la tyrannie et de l'horreur.

Cependant, le Pape Jean Paul II n'est pas un pacifiste, adepte de la « Realpolitik », car il a dénoncé le danger des appels à la paix à tout prix au même titre que les malheurs de la guerre. Il développa la réflexion sur la « guerre juste » et la « guerre injuste », tout en essayant toujours de pousser les hommes ou les Etats à user au moins de non-violence, s'ils ne pouvaient user de conciliation. Le Saint-Siège se déclare d'ailleurs favorable, dans les études menées actuellement pour la réforme des Nations-Unies, au droit d'ingérence humanitaire pour « désarmer un injuste agresseur »<sup>1</sup>.

Cependant, il ne paraît pas juste de parler de rupture avec l'action de Jean-Paul II. En effet, il se situe bien dans la continuité de ses prédécesseurs Jean XXIII et Paul VI en plaçant son action dans l'élan et l'ouverture de Vatican II et en défendant l'élargissement de la vision que l'Eglise a du monde. Le choix de Mgr Agostino Casaroli comme Secrétaire d'Etat en juin 1979, alors que celui-ci était l'artisan de l'Ostpolitik sous le Pape Paul VI, traduit cette volonté de continuité. Mgr Tauran, ancien Secrétaire pour les relations du Saint-Siège avec les Etats, explique qu'il ne faut pas chercher à confronter deux diplomaties, entre l'avant et l'après Jean-Paul II, et témoigne de ce qui « n'a pas été une rupture mais un accomplissement »<sup>2</sup>. En revanche, si le fond varie peu, le style de Jean-Paul II est radicalement différent, influencé par sa sensibilité particulière due à ses origines.

### **1.2.3 Ses moyens d'action**

La politique défendue par Jean-Paul II s'appuie sur des moyens d'actions qui concourent à son rayonnement et à son efficacité.

#### **1.2.3.1 Le style Jean-Paul II ou l'athlète de Dieu**

Paul VI n'a fait que six voyages hors de l'Italie durant ses quinze années de pontificat, et seul le dernier de ceux-ci, en 1970, a duré plus de trois jours. Les papes qui se sont succédés avant lui, depuis la période de l'exil des papes, à Avignon, ne voyageaient pas hors des États pontificaux et de l'Italie.

Jean-Paul II, depuis 1978, a passé plus d'un an au total hors du Vatican et visité plus de 140 pays au cours de 104 voyages apostoliques hors d'Italie<sup>3</sup>. Ce Pape s'est toujours

---

<sup>1</sup> Mgr Giovanni LAJOLO, Secrétaire pour les relations du Saint-Siège avec les Etats, cité par ZENIT.org, mars 2005.

<sup>2</sup> Mgr Jean-Louis TAURAN, in Joël-Benoît d'ONORIO in « *la diplomatie de Jean-Paul II* » éditions du Cerf, 2000.

<sup>3</sup> Source : site internet du Vatican, [www.vatican.va](http://www.vatican.va).

efforcé de privilégier le dialogue de « personne à personne » à travers ses différents voyages apostoliques et les rencontres faites au Vatican, il vient en effet parler aux peuples visités plus qu'à leurs dirigeants. Dans son dernier ouvrage<sup>1</sup>, le Pape Jean-Paul II déclare ainsi « J'ai pour principe d'accueillir chacun comme une personne que le Seigneur m'envoie et qu'en même temps, il me confie ». A titre d'exemple, plus de 17,6 millions de pèlerins ont participé aux audiences générales du mercredi depuis 1978<sup>2</sup>.

Dans un ouvrage paru en 2000<sup>3</sup>, Christine de Montclos étudie ces voyages dans leur dynamique pastorale, c'est-à-dire comme une nouvelle évangélisation qui représente la dynamique même de son pontificat. Durant ces voyages, le pape fut généralement très bien accueilli par des foules immenses, mais certains pays n'ont pas pu être visités, pour des raisons politiques plus que religieuses, et certains voyages dans des pays catholiques ont parfois eu lieu dans un climat de contestation contre la centralisation et le conservatisme prêté au Vatican à l'égard des églises locales. Les visites de Jean-Paul II ont réussi, en général, à encourager et à stimuler les églises locales, grâce à l'évangélisation et aux célébrations liturgiques, surtout auprès des jeunes, et aux canonisations et béatifications de nouveaux modèles de sainteté<sup>4</sup>. Que ce soit au Mexique, en Pologne, en Irlande, aux Etats-Unis ou en Turquie, les axes majeurs des propos tenus durant ses voyages de 1979 tracent les grandes lignes du futur pontificat de Jean-Paul II

A propos de ces vingt années de voyages pastoraux, Christine de Montclos relève deux effets évidents. Par leur médiatisation, ces voyages ont été des révélateurs et des catalyseurs, par exemple sur la situation et des difficultés des populations locales, vivant par exemple sous des dictatures (plusieurs dictateurs sont en effet tombés dans les mois suivant une visite du pape). Ces voyages ont aussi contribué à une certaine unification du genre humain et des croyants grâce à leur insistance sur la paix et les valeurs communes. Dans plus de 2000 discours, le pape a réalisé une véritable « catéchèse itinérante » et tenté de mobiliser les consciences, pour la défense de la liberté et des droits humains, pour rappeler les devoirs des gouvernants et pour abattre les murs de la méfiance et de la méconnaissance mutuelle, conférant à ses voyages une véritable dimension politique.

### 1.2.3.2 L'utilisation des média

---

<sup>1</sup> Jean-Paul II, « Levez vous, allons ! », Desclée de Brouwer, 2004.

<sup>2</sup> Source : site internet du Vatican, [www.vatican.va](http://www.vatican.va).

<sup>3</sup> Christine de MONTCLOS, « un pèlerin politique », éditions Bayard, 2000.

<sup>4</sup> Si l'on compare le nombre de canonisations et béatifications sous les différents pontificats depuis la seconde guerre mondiale, nous obtenons 21 canonisations et 43 béatifications pour Pie XII de 1939 à 1958, 7 et 5 pour Jean XXIII de 58 à 63, 20 et 30 pour Paul VI de 63 à 78 et, enfin, 47 et 137 pour Jean-Paul II de 78 au 1<sup>er</sup> janvier 2003. Au-delà du nombre, le pontificat de Jean-Paul II se distingue par la diversité géographique et historique de ces figures de l'Eglise. Source : site internet du Vatican, [www.vatican.va](http://www.vatican.va).

Parce que sa vocation est universelle, la diplomatie du Saint-Siège nécessite une large couverture médiatique. Celle-ci tient tout autant à la personnalité du Pape Jean-Paul II qu'aux moyens conséquents mis en œuvre.

L'élection d'un Pape non italien fut un facteur de forte médiatisation. Jérôme Montes explique par ailleurs que « pour mieux communier avec ses fidèles et conserver une grande place dans l'opinion, le Pape doit surtout être capable de mettre en scène son pontificat »<sup>1</sup>. En amateur de théâtre, le Pape Jean-Paul II maîtrise parfaitement les ressorts de la communication. Ensuite, ce Pape a su créer un climat de confiance avec les journalistes, en particulier lors de ses déplacements où une cinquantaine de journalistes accrédités auprès du Saint-Siège étaient autorisés à voyager dans l'avion papal. De plus, la réalisation de plusieurs biographies ainsi que la publication d'entretiens avec des éditorialistes de renom ont contribué au succès médiatique de ce Pape et ont développé son aura particulière. Enfin, les nombreuses encycliques, textes doctrinaux ou livres que le Pape a produit ont permis au plus grand nombre de se familiariser avec sa pensée, qu'elle soit prophétique ou plus profane.

Pour la diffusion de son message, le Pape peut compter sur les formidables moyens de communication dont il dispose au sein même du Vatican. Ainsi, depuis 1931, la station *Radio Vatican* émet en 35 langues tandis que le journal *l'Osservatore Romano*, fondé en 1861, publie une édition quotidienne en italien et une édition hebdomadaire en six langues<sup>2</sup>. De plus, pour être en phase avec les technologies de l'information et de la communication, le Saint-Siège possède également une chaîne de télévision par satellite, *Lumen 2000*, ainsi qu'un site internet de qualité déjà cité.

### 1.2.3.3 Une présence marquée dans les relations internationales

Profitant de son statut particulier, le Saint-Siège se sert de toutes les tribunes que peuvent lui offrir tant les organisations non gouvernementales que les organisations internationales.

La multitude d'organisations internationales catholiques réparties à travers le monde et constituées à la fois de laïcs et de clercs constitue un formidable relais pour la diplomatie du Saint-Siège tout en conservant leur autonomie propre. Nous pouvons ainsi citer l'association Pax Christi dont les représentants peuvent servir de relais aux observateurs officiels du Saint-Siège auprès des organisations internationales ou encore la communauté de Sant'Edigio qui cherche, à travers des réunions à Rome, à conduire des adversaires à signer la paix.

La diplomatie multilatérale s'est également beaucoup développée. Le Saint-Siège est aujourd'hui présent dans de nombreuses organisations internationales, à titre de membre

---

<sup>1</sup> Jérôme MONTES, « la politique internationale du Vatican », in *Futuribles*, mars 2003.

<sup>2</sup> Italien, français, anglais, espagnol, portugais et allemand.

(OSCE par exemple) ou d'observateur (ONU, Organisation mondiale du commerce, Organisation des Etats américains, ...). Le Saint-Siège s'appuie en particulier sur l'ONU, à qui il reconnaît une vocation internationale particulière comme l'indiquait Jean-Paul II en déclarant : « elle recherche les voies de l'entente et de la collaboration pacifique, (...) elle doit en premier lieu servir l'homme en lui offrant sa protection et en lui garantissant ses droits »<sup>1</sup>. Les discours du Pape à la tribune de l'ONU en 1979 et 1995 ont d'ailleurs eu un retentissement particulièrement important. De plus, les délégations du Saint-Siège aux conférences des Nations Unies sont toujours très actives, comme lors des conférences du Caire en 1994 ou de Pékin en 1995, soucieuses de défendre l'homme dans toutes ses dimensions. A travers ces différentes actions, l'Eglise veut faire entendre sa voix là où de grandes options modèlent les formes de vie sociale et de coopération économique et culturelle.

En terme de diplomatie bilatérale, le Saint-Siège possède enfin un des premiers réseaux diplomatiques au monde à travers ses nonciatures ou ses délégations apostoliques. Sous le pontificat actuel, ce réseau s'est considérablement accru (cf annexe 4) en passant de 109 représentations en 1978 (88 nonciatures et 21 délégations apostoliques) à 184 en 2002 (173 et 11)<sup>2</sup>. Cet accroissement témoigne d'un changement de posture du Saint-Siège, qui passe de l'attentisme à une démarche volontariste. Auparavant, le Saint-Siège attendait qu'un Etat sollicite l'ouverture de relations diplomatiques alors qu'aujourd'hui, il cherchera à créer les conditions de cette ouverture. Il déploie ainsi une activité intense au niveau de son réseau diplomatique comme en témoigne la politique concordataire conduite sous Jean-Paul II.

### **1.3 Une géopolitique élargie au-delà des catholiques**

Lors de son dernier discours au corps diplomatique, le Pape Jean-Paul II a rappelé avec force la dualité de la mission de l'Eglise en déclarant : « par sa nature universelle, l'Eglise catholique prend toujours directement part, de manière active, aux grandes causes pour lesquelles l'homme d'aujourd'hui souffre et espère. Elle ne sent étrangère à aucun peuple, partout où se trouve un chrétien, un de ses membres, c'est tout le corps de l'Eglise qui s'en ressent. Bien plus, partout où il y a un homme, s'établit pour nous un lien de fraternité »<sup>3</sup>. Nous pouvons ainsi mesurer une nouvelle fois que, si la diplomatie du Saint-Siège concerne naturellement les communautés catholiques, elle ne se limite pas pour autant à eux.

---

<sup>1</sup> Discours du Pape Jean-Paul II à l'ONU, octobre 1979.

<sup>2</sup> Source : « *ius ecclesiae* », Rome, Giuffrè Editore, Décembre 2002.

<sup>3</sup> Discours du Pape Jean-Paul II au corps diplomatique accrédité près le Saint-Siège, le 10 janvier 2005.

### 1.3.1 L'action du Saint-Siège en faveur des catholiques

Le Saint-Siège ne détermine pas ses priorités sur la base d'intérêts économiques ou politiques, comme le font légitimement les Etats. Le Saint-Siège prend lui en considération la situation de l'Eglise dans un Etat donné comme l'indique Mgr Tauran : « les intérêts du Saint-Siège sont la vie de la Foi et la liberté de son expression tant individuelle que collective par les croyants »<sup>1</sup>. Nous pouvons ainsi dégager une typologie des actions que mènent le Saint-Siège en fonction des différentes communautés catholiques à travers le monde<sup>2</sup>.

Concernant les **pays à forte majorité catholique** comme en Amérique du Sud ou aux Philippines, le Saint-Siège cherche à contrôler la sécularisation de ces sociétés pour que le message de l'Evangile ne soit pas occulté, il lutte aussi contre l'action des sectes qui s'attaquent aux communautés catholiques. Pour ce faire, le Saint-Siège envoie ses meilleurs éléments au sein de ces nonciatures et recherche le soutien des autorités locales pour appuyer sa vision des droits de la famille, en particulier dans les enceintes et conférences internationales.

Dans le cas des **pays où les catholiques sont en minorité**, le Saint-Siège déploie une intense activité diplomatique pour garder la place et les intérêts des communautés locales. Il cherche en particulier à garantir la liberté de conscience et d'égalité de ces personnes. Le Saint-Siège entend aussi préserver la voie de l'évangélisation mais il insiste simplement sur la méthode utilisée pour cette évangélisation qui s'appuie sur l'inculturation du catholicisme, c'est-à-dire son adaptation aux coutumes locales.

Il reste à noter que, dans tous les cas, l'intensité de l'action du Saint-Siège n'est pas liée au nombre de catholiques présents dans un Etat mais bien à leur fragilité relative.

### 1.3.2 Une autorité éthique mondiale

Cependant, le Saint-Siège peut aussi se prévaloir, grâce à son riche patrimoine doctrinal, culturel et caritatif, d'une autorité éthique légitime face à la communauté internationale. Le Pape Jean-Paul II déclare dans sa première encyclique que l'Eglise, renouvelée par le concile Vatican II, a une proposition à faire au monde : elle souligne que le remède à la peur que l'humanité a d'elle-même réside dans la redécouverte que la nature humaine est morale et spirituelle, pas seulement matérielle<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Mgr Jean-Louis TAURAN, in Joël-Benoît d'ONORIO in « *la diplomatie de Jean-Paul II* » éditions du Cerf, 2000.

<sup>2</sup> Entretien de l'auteur avec son excellence, monsieur Jean-François LUCET, ancien ambassadeur de France près le Saint-Siège de 1995 à 1998.

<sup>3</sup> Encyclique « *Redemptor hominis* », citée par George WEIGEL in « *Jean-Paul II, témoin de l'espérance* », Paris ; JC Lattès 1999

Ainsi, l'Eglise entend mener un dialogue avec les « non catholiques » du monde entier. Ce dialogue est présenté par le pape Paul VI<sup>1</sup> à travers trois cercles, le premier avec les autres chrétiens par le truchement de l'oecuménisme, le deuxième avec les autres religions par le dialogue interreligieux et enfin le troisième avec les incroyants par l'intermédiaire de la culture.

## **2 Deuxième partie : application à des cas particuliers**

Après avoir défini les traits généraux de la démographie des catholiques et les grands principes de la géopolitique du Saint-Siège, intéressons nous maintenant à l'application concrète de ces données à travers deux exemples, la Pologne, majoritairement catholique, et la Terre Sainte, où ils sont une infime minorité sur un territoire pourtant essentiel pour l'Eglise.

### **2.1 Les catholiques et la chute du régime communiste en Pologne**

La Pologne constitue l'un des plus grands pays catholiques d'Europe, avec plus de 95% de sa population se réclamant de cette religion en 2002. Paradoxalement, les modifications territoriales imposées par les soviétiques en 1945 vont faire de la Pologne un ensemble plus homogène au plan ethnique et religieux.

#### **2.1.1 La situation de l'Eglise catholique derrière le rideau de fer**

##### 2.1.1.1 L'attitude de Staline

L'opposition entre l'Eglise catholique et l'Union Soviétique, après avoir été feutrée dans les premières années de ce régime, devint frontale dans les années 30 et aboutit à la condamnation du communisme en 1937 dans l'encyclique « *Divini Redemptoris* ». Les rapports entre la religion et le bolchevisme vont cependant évoluer au cours de la seconde guerre mondiale, l'orthodoxie étant réhabilitée par Staline en 1942. Mais l'hostilité de Moscou à l'égard de l'Eglise catholique subsista avec une évolution majeure car le nouvel empire soviétique au lendemain de la guerre comprenait désormais de grandes masses de catholiques. Le choix de Staline fut donc celui de la lutte ouverte contre le catholicisme menée partout de manière identique. Car pour lui, les catholiques avaient une valeur différente des orthodoxes au plan politique. Ils étaient combattus âprement parce qu'on pressentait leur irréductibilité aux schémas étatiques du communisme et leur opposition à la création de l'homme nouveau soviétique. De plus, ils constituaient une « internationale » alternative avec un centre dirigeant, le Saint-Siège, situé en dehors des frontières de l'empire soviétique. « Le

---

<sup>1</sup> Encyclique « *Ecclesiam suam* », Paul VI.

catholicisme crée des complications à la politique soviétique » avait ainsi déclaré Staline à Roosevelt à Téhéran<sup>1</sup>.

Dans la sphère d'influence de l'URSS victorieuse, les pays à forte présence catholique correspondaient à ceux où les partis communistes étaient faibles, à l'exception de la Tchécoslovaquie. Les médias communistes firent alors priorité de la lutte contre le catholicisme et son centre romain à travers des accusations de complicité avec le nazisme et d'ingérence dans les affaires intérieures des pays de l'Est. Dans tous ces Etats fut pratiquée une politique anticatholique, cherchant à réduire drastiquement l'espace vital de l'Eglise, d'abord en confisquant ses biens puis en dissolvant les institutions non liées au culte. Ces mesures étaient suivies de persécutions contre le clergé et les fidèles. La création d'églises patriotiques, à l'image du mouvement « pax » en Pologne, devait compléter la stratégie d'anéantissement des Eglises catholiques.

#### 2.1.1.2 Un assouplissement relatif

La persécution sanglante, qui fit de nombreuses victimes, fut allégée à la mort de Staline. Mais, entre 1958 et 1963, Khrouchtchev relança la politique antireligieuse car il méprisait la religion et déclarait souvent « en 1980, je vous ferai voir le dernier prêtre ! »<sup>2</sup>. Cette répression fut cependant masquée par des ouvertures extérieures, en particulier vis-à-vis du Saint-Siège en qui Khrouchtchev voyait un allié potentiel sur le terrain de la paix.

Après Khrouchtchev, la diplomatie soviétique n'eut pas de relations officielles avec le Saint-Siège jusqu'en 1989, s'intéressant peu à lui. Les soviétiques voyaient d'ailleurs une contradiction entre l'engagement du Saint-Siège en faveur de la paix et l'alignement qu'ils lui prêtaient sur les gouvernements capitalistes. Les contacts ne portèrent jamais sur le sort de l'Eglise catholique à l'Est. La politique qui lui était appliquée visait moins à la contrôler et à l'asservir qu'à la conduire à l'extinction à travers un lent dépérissement dans l'oppression.

#### 2.1.1.3 Le cas particulier de la Pologne

Le contrôle de la Pologne en particulier était pour Staline une obsession stratégique. Or le catholicisme représentait l'identité profonde de ce pays car il était étroitement lié à l'histoire de la Nation polonaise depuis le règne de Mieszko Ier qui convertit la Pologne en 966. Le régime communiste forgea donc un projet culturel en vue d'inculquer une idéologie athéiste et une nouvelle interprétation de l'histoire nationale de la Pologne. Cependant, l'Eglise polonaise, affaibli par les pertes subies lors de la guerre, se trouvait en situation difficile. L'évêque de Lublin, Mgr Wyszyński, fut choisi pour relever ce défi par le Pape Pie

---

<sup>1</sup> Cité par Roberto MOROZZO in FONDATION SINGER-POLIGNAC, actes du colloque « *Nations et Saint-Siège au XX<sup>e</sup> siècle* », Paris ; Fayard, 2000.

<sup>2</sup> Cité par Roberto MOROZZO, *ibid.*

XII qui le nomma Primat de Pologne en 1948. Son analyse fut que l'Eglise polonaise ne pouvait supporter une nouvelle confrontation directe avec le pouvoir communiste. Il s'agissait donc d'agir subtilement, de survivre et de reprendre des forces en appliquant la stratégie suivante : modération dans les exigences mais intransigeance dans leur défense. La première des missions était de favoriser le renouveau spirituel de la Nation pour former une nouvelle génération de polonais susceptibles de résister, mission à laquelle participa le jeune père Wojtyla.

Le milieu des années 50 fut sans doute la période la plus difficile pour l'Eglise de Pologne. Le régime imposa des restrictions de plus en plus rigoureuses à l'action de l'Eglise et, en mai 1953, le pouvoir déclara qu'il nommerait et déposerait dorénavant les évêques et les prêtres à sa convenance. La résistance qu'opposa alors le clergé conduisit à l'arrestation de Mgr Wyszynski. Cependant, en 1956, le régime, en butte à une forte agitation et à une menace d'intervention soviétique, le relâcha et rétablit l'Eglise dans ses droits d'avant 1953. Cet événement marqua le début de la résistance active de l'Eglise polonaise, résistance qui n'allait plus cesser d'augmenter.

Un épisode significatif de cette période, concernant le futur Pape, est raconté par George Weigel<sup>1</sup>. Dans l'archidiocèse de Cracovie, et plus précisément à Nowa Huta, avait vu le jour un grand quartier ouvrier. Selon le projet des autorités, ce devait être un quartier privé de tout lien avec l'Eglise, un quartier modèle du point de vue marxiste, mais l'écrasante majorité des ouvriers était catholique. Ce fut le début d'un bras de fer entre l'Archevêque Wojtyla et les autorités communistes. Il conduisit lui-même les tractations et, dans le même temps, nomma un curé pour cette population. Même s'il n'y avait pas d'église, au moins, il y avait un prêtre. Pour Noël, à minuit, l'Archevêque Wojtyla alla célébrer la Messe en plein air, par au moins 10 degrés en dessous de zéro. Un grand nombre de personnes participèrent à cette Messe. Cela devint un argument supplémentaire dans les négociations, le droit des personnes de participer aux célébrations religieuses dans des conditions plus humaines que ce ne fut le cas pour la nuit de Noël. Finalement, le pouvoir céda et le Cardinal Wojtyla consacra l'église de Nowa Huta en 1977.

C'est dans ce contexte d'effervescence et de contestation politico-religieuse que le syndicat dissident Solidarnosc apparaît en 1977. Après l'élection de Jean-Paul II, l'Eglise a ouvert ses portes aux dissidents, durant l'état de guerre, et son rôle s'est fait alors plus visible. La presse catholique accueillit, malgré la censure, beaucoup de journalistes ne pouvant plus travailler dans la presse officielle. Les églises abritaient de nombreuses manifestations culturelles. L'unité de la Nation se réalisa véritablement autour de l'Eglise catholique.

---

<sup>1</sup> George WEIGEL in « *Jean-Paul II, témoin de l'espérance* », Paris ; JC Lattès 1999.

## 2.1.2 L'accomplissement de l'Ostpolitik sous Jean-Paul II

### 2.1.2.1 L'ostpolitik, une stratégie de survie

Face au lent dépérissement des Eglises à l'Est, le Saint-Siège se devait d'agir. La crainte qu'on se dirige vers la détérioration irréparable et l'extinction fut à l'origine, dans les années 60, de l'Ostpolitik pontificale. Le cardinal Villot la définissait d'ailleurs non pas comme la recherche d'un *modus vivendi* mais celle d'un *modus non moriendi*<sup>1</sup>. Pour garder, voire retrouver le contact avec des dizaines de millions de chrétiens privés de liberté, il s'agissait de maintenir une Eglise visible qui passait par la faculté pour le Pape de nommer, le plus librement possible, à tous les sièges résidentiels des évêques qui puissent entretenir des relations normales avec le Saint-Siège.

L'ambiguïté de cette politique est qu'elle paraissait donner raison aux partisans d'une tactique de souplesse face aux communistes, aux dépens de ceux qui prônaient une attitude de résistance ferme. Plus encore, elle pouvait contribuer au découragement des catholiques face à une idéologie rigoureusement antichrétienne. Quoi qu'il en soit, cette Ostpolitik va être menée pendant une vingtaine d'années sous les pontificats de Jean XXIII et de Paul VI par le cardinal Casaroli. Elle constituera la pièce maîtresse d'une géopolitique à la fois audacieuse et pragmatique qui entendait minimiser l'importance du conflit idéologique dans les relations internationales et opérer selon un modèle d'Etat à Etat.

### 2.1.2.2 La perception de Jean-Paul II

« J'ai grandi là-bas. Ayant vécu dans un pays qui a été obligé de lutter pour sa liberté, dans un pays exposé aux agressions et aux diktats provenant de ses voisins, (...) j'ai compris ce qu'est l'exploitation », déclarait Jean-Paul II<sup>2</sup> en 1993.

Comme nous l'avons dit précédemment, Jean-Paul II a puisé son engagement au cœur de sa Pologne natale, démocratie populaire athée satellite du système soviétique. Rompu à la dialectique du matérialisme historique, le jeune évêque va engager dès le début des années 60 ses premiers combats pacifiques déterminants pour la liberté religieuse, qui ne tardent pas à révéler une véritable stratégie de harcèlement du système. Bien qu'il s'en défende et prenne le soin d'entourer systématiquement ses propos de références religieuses, le cardinal archevêque de Cracovie se montre un redoutable politicien dont l'habileté est notamment d'avoir su placer la relation du peuple à Dieu au-delà du lien qui unit le citoyen à son gouvernement. Son génie est d'avoir su ramener le communisme à un bref épisode historique incapable de rivaliser avec le caractère divin de la mission de l'Eglise. George Weigel estime que c'est au cours de cette période que le futur chef de l'église catholique va élaborer l'essentiel de sa

---

<sup>1</sup> Cité par A. WENGER in « le cardinal VILLOT », JC Lattès, 1989.

<sup>2</sup> Entretien avec Jas Gawronski, La Stampa, 2 novembre 1993.

stratégie contre le communisme<sup>1</sup>. Cette stratégie va se forger à partir de sa connaissance intime des communistes mais aussi à partir des limites qu'il a perçues de l'Ostpolitik menée en Pologne par Mgr Casaroli.

En effet, le réalisme philosophique de Jean-Paul II ne se traduit pas par une vision « réaliste » des relations internationales dans laquelle le moteur de l'histoire serait constitué par le pouvoir économique et militaire. Il est intimement persuadé que la culture mène l'histoire et que la religion est le plus important facteur culturel. Le nouveau Pape a mesuré en Pologne aussi bien la force apparente du communisme que sa faiblesse et il a expérimenté le fait que la résistance culturelle peut être un antidote efficace à la position apparemment inexpugnable d'un Etat totalitaire. C'est donc à partir de ces éléments là que Jean-Paul II va construire son action et faire évoluer l'Ostpolitik.

### **2.1.3 Le succès contrasté des visites du Pape en Pologne**

Les huit voyages de Jean-Paul II en Pologne font de ce pays celui que le Pape a le plus visité, à l'exception de l'Italie. L'étude de ces voyages portera sur les cinq premiers, de 1979 à 1995. Ils vont concrétiser la politique extérieure de Jean-Paul II et consacrer la victoire de l'Eglise sur le pouvoir communiste.

#### **2.1.3.1 1979-1987, l'action révélatrice de Jean-Paul II**

L'action visible du Pape contre le communisme part de Pologne et des trois premiers voyages - 1979, 1983, 1987 – qu'il effectua dans son pays natal. A chaque fois, ces voyages ont été négociés pied à pied entre le pape et des autorités communistes qui, alternativement, vont chercher à utiliser son prestige et céder à ses audaces pour tenter de limiter la casse.

**En juin 1979**, la capitale polonaise réserve un triomphe à Jean Paul II. De jour en jour, la liesse se fait contagieuse. Les rassemblements populaires donnent à l'opinion une conscience inespérée de sa force. Sans allusion explicite à la situation politique du pays, le visiteur insiste sur l'indispensable mariage de la loi et de la morale. A Cracovie, sa ville, le Pape déclare : « Il faut ouvrir les frontières ». Les Polonais entendent ces phrases comme autant d'invitations à se libérer du découragement et de la peur.

En 1980, le mécontentement explose et entraîne des arrêts de travail partout dans le pays, surtout dans la combative région de Gdansk, sur la Baltique. Elle ne s'achèvera que par la signature d'accords sociaux, le 31 août, sans précédent dans l'histoire d'un pays communiste. Conduits par Lech Walesa, chef du syndicat libre Solidarnosc, les négociateurs ouvriers obtiennent le droit de grève, d'association syndicale et un allègement des règles de la censure.

---

<sup>1</sup> George WEIGEL in « *Jean-Paul II, témoin de l'espérance* », Paris ; JC Lattès 1999.

Malgré cette brèche, Jean Paul II met en garde ses compatriotes contre tout optimisme excessif. En effet, le 13 décembre 1981, l'état de guerre, décrété par le gouvernement du général Jaruzelski, replonge le pays dans la répression. Militants ouvriers, étudiants catholiques ou responsables nationaux et locaux de Solidarnosc sont arrêtés et emprisonnés. Le pape se décide alors à prendre publiquement, alors que le monde occidental est hésitant, la défense du syndicat dissous et de ses militants réprimés. Jean Paul II est conscient que les temps ont changé et que le caractère non-violent de la révolte polonaise, authentique combat pour la liberté, mérite d'être soutenu. Solidarnosc éliminé de la scène, la politique polonaise se réduit à un face-à-face entre le pouvoir et une Eglise qui négocie des apaisements.

Le pape obtient l'autorisation, **en 1983**, de revenir pour la deuxième fois dans son pays natal. Après dix-huit mois d'état de guerre, le pays est abattu et les autorités attendent du Pape qu'il prêche la conciliation. Au contraire, le pape ranime la flamme de la résistance, fait acclamer Solidarnosc dissous, propose un nouveau dialogue social et une concertation pacifique entre les autorités communistes et leurs opposants.

Quatre ans plus tard, **en 1987**, Jean Paul II retourne en Pologne et, face à un pouvoir qui alterne les phases de séduction et de répression, il fait acclamer Solidarnosc devant des foules considérables. A Gdansk, violant le programme officiel, il se rend au monument élevé à la mémoire des ouvriers morts en 1970, puis, dans une cérémonie grandiose, devant deux millions de personnes, promet à une population bouleversée jusqu'aux larmes qu'il ne l'abandonnera jamais. Il martèle son thème favori : « La souveraineté de l'Etat ne répond aux exigences de l'ordre éthique que si elle exprime la souveraineté de la nation ». A la fin de son séjour à Varsovie, son face-à-face avec le général Jaruzelski est extrêmement tendu.

Le peuple arbitrera ce conflit dans les deux années suivantes, à l'issue des grèves de 1988, des élections libres donneront la victoire législative des candidats de Solidarité puis celle à la présidentielle de Lech Walesa

#### 2.1.3.2 1991-1995, la permanence du discours

La fin de l'empire soviétique ne met toutefois pas un point final à l'engagement pontifical dans ce registre diplomatique. Dès 1991, ce pape dévoile d'autres messages, qui révèlent qu'il n'est au service que de la seule doctrine, celle de l'Evangile. Jean-Paul II va ainsi s'attaquer aux ravages d'une autre idéologie tout aussi dévastatrice : le capitalisme.

Et, de la même manière que son pays avait cristallisé son combat contre l'ancien monde, la Pologne fut à l'aube des années 90 au centre de ses mises en garde contre l'adoration des nouvelles et fausses idoles. Dans l'entretien avec Jas Gawronski déjà cité, Jean-Paul II appelle ses compatriotes à la prudence à l'égard de la fascination qu'ils éprouvent pour l'intégration de leur pays au sein de l'Union européenne car, dit-il, « ce projet implique

pour ses promoteurs l'introduction en Pologne, par la force de la propagande, d'un système ultra-libéral de consommation, dépourvu de valeurs ». Selon lui, « il est important que la Pologne puisse s'y intégrer avec ses propres valeurs, non pas en s'adaptant sans critique (...), en assimilant le pire ».

### 2.1.3.3 Essai de bilan

Ces trois voyages ont changé la face de la Pologne et seront autant de coups de boutoir contre les autorités communistes de Hongrie, de Tchécoslovaquie, d'Allemagne de l'Est, etc... Ils témoignent de l'inflexion de l'Ostpolitik, menée par Jean Paul II. Elle consiste désormais en la synthèse réussie entre la résistance, l'opposition intelligente au communisme, dont son pays natal fut le symbole, et la volonté d'ouverture, de dialogue et de rapprochement tous azimuts, née du concile Vatican II.

Quand le pape, en visite en Pologne, prononce sur le thème de la **vérité** la plupart de ses homélie, c'est autant par conviction de croyant que par intelligence politique, dans un pays où les mots sont truqués et où le mensonge devient principe de gouvernement. Henri Tincq conclue ainsi « Jean Paul II aura fait de la religion un espace de résistance politique, cultivant tout ce que pervertit le pouvoir communiste : l'histoire, la vérité, l'éthique, l'identité nationale et la solidarité »<sup>1</sup>.

Il reprendra ces mêmes thèmes dans les autres pays de l'Est qu'il ira visiter après la chute du Mur. L'idée neuve, avec Jean Paul II, c'est que l'Eglise ne combat plus seulement le caractère athée du régime communiste mais lutte aussi contre sa nature typiquement totalitaire, celle qui nie les aspirations de la société et les droits de l'homme. C'est cet élargissement de perspective qui a permis à des militants croyants, en Tchécoslovaquie, en Pologne, en Allemagne de l'Est et ailleurs, de se retrouver au coude à coude avec la gauche laïque ou des dissidents venus de tout autre horizon intellectuel.

La chute du communisme ne se réduit pas à une seule cause mais, grâce à ce pape polonais, « l'Eglise du silence », écrasée par la persécution des années d'après-guerre, va non seulement retrouver une voix puissante, mais prendre une part active aux événements qui conduiront au retour à des régimes libres et démocratiques dans les pays de l'Est.

## **2.2 Les catholiques de terre sainte**

Quelle politique mène le saint-Siège en Terre Sainte ? Pour répondre, nous nous intéresserons aux chrétiens en général car le sort des catholiques est ici indissociable de celui des autres chrétiens et le Saint-Siège leur manifeste un même intérêt.

---

<sup>1</sup> Henri TINCQ, « Le coup de grâce au communisme », in *Le Monde*, 11 octobre 2003.

## 2.2.1 Au carrefour des trois religions monothéistes et des divisions du catholicisme

### 2.2.1.1 Une réalité historique

L'expression « Terre Sainte » mérite d'être précisée en terme de géographie. Pendant des siècles, cette expression a été utilisée pour désigner la Palestine. Depuis le temps de la conquête romaine jusqu'aux croisades, le nom de *Palestine* s'appliquait au territoire qui s'étend de la Mer Méditerranée jusqu'à l'autre rive du Jourdain; incluant aussi une partie du Liban et de la Syrie actuels. Dans les années 1920, l'Angleterre, détentrice du mandat sur la région, utilisait l'expression pour indiquer les territoires se trouvant à l'ouest du Jourdain et qui, de nos jours, correspondent à l'Etat d'Israël dans les frontières qu'il avait au moment de sa proclamation et à la Transjordanie, à savoir la Rive Ouest du Jourdain. Dans la suite, l'expression de Terre Sainte s'appliquera seulement à ces dernières limites géographiques.

Cette terre est proclamée "sainte" à cause de sa relation avec la foi et avec Dieu et ceci trois fois. Pour les **Juifs**, car elle est la terre de leurs Pères et de la révélation biblique. Pour les **Chrétiens**, elle est la terre où Jésus a vécu, où ont eu lieu les grands événements de la Rédemption et où se situe le berceau des premières communautés de chrétiens. Pour les **Musulmans** enfin, elle est la terre traditionnellement liée aux origines de l'Islam, terre où ils ont été continuellement présents pendant plus de mille ans. De plus, au centre de ce territoire se trouve Jérusalem, source et synthèse de la sacralité de cette terre, car elle abrite des lieux saints appartenant à chacune des trois religions. A son propos, le Pape Jean-Paul II déclarait qu'elle est le « patrimoine sacré de tous les croyants et ville qui devrait être un lieu de paix et de rencontre pour tous les peuples du Moyen-Orient »<sup>1</sup>.

Cette terre est depuis des siècles l'enjeu de querelles et de convoitises entre les trois religions. Les rancoeurs se sont particulièrement cristallisées entre juifs et musulmans depuis la création de l'Etat d'Israël en 1948. L'effondrement, à la fin des années 1980, de l'architecture bipolaire mondiale, due aux rivalités des deux "super-puissances" d'alors, a permis la tenue d'une Conférence régionale de paix pour le Moyen-Orient à Madrid en octobre 1991, à laquelle le Saint-Siège n'avait pas été convié. Une "dynamique de la paix" a alors été mise en mouvement, interrompue en 2000 par le déclenchement de la seconde intifada. Ce processus, qui reprend timidement après la mort de Yasser Arafat, constitue la tentative la plus sérieuse, soutenue au niveau international, pour résoudre un conflit qui dure depuis des décennies.

### 2.2.1.2 La mosaïque des chrétiens de Terre Sainte

---

<sup>1</sup> Lettre apostolique « *Redemptionis anno* », 20 avril 1984.

L'histoire des communautés chrétiennes en Terre Sainte commence avec la vie et le ministère du Christ. Après sa mort, l'Eglise locale resta unie jusqu'aux premiers conciles oecuméniques. Les chrétiens qui demeurent aujourd'hui en Terre Sainte sont issus de ces premières communautés ou de l'immigration mais ils ne sont en aucun cas le résultat de l'évangélisation des communautés musulmanes.

Les 144.000 chrétiens, majoritairement arabes, constituent actuellement 2,1 %<sup>1</sup> des 6,8 millions d'habitants d'Israël et ne représentent plus que 9 % de la population arabe. Constituant 20 % de cette population en 1949, ils n'étaient plus que 15 % en 1972. Ce déclin relatif s'explique par un taux de croissance démographique plus faible que celui des musulmans : en 2004, ce taux a été de 1,4 % chez les chrétiens contre 3,3 % chez les musulmans.

Les communautés chrétiennes se répartissent en quatre catégories principales : orthodoxes-chalcédoniens, orthodoxes non-chalcédoniens (monophysites), catholiques romains (latins et uniates, fidèles à Rome) et protestants. Ces communautés sont constituées d'une vingtaine d'anciennes Eglises autochtones et d'une trentaine d'autres, principalement des groupes confessionnels protestants. A l'exception des Eglises nationales, comme l'Eglise arménienne, les communautés autochtones sont majoritairement arabophones. Leur description précise figure en annexe 5.

### 2.2.1.3 L'expansion du fondamentalisme islamique

Concernant les musulmans de Terre sainte, le phénomène du fondamentalisme islamique, apparu au grand jour avec la révolution iranienne, modifie les rapports avec les chrétiens. Pouvant être défini comme un mouvement de frustration et de récupération d'identité, il dénonce la responsabilité de l'Occident dans l'aggravation des problèmes de la région dans les années soixante et soixante-dix et profite de l'échec des processus de modernisation et de démocratisation populaire marxiste de différents pays arabes. Ces mouvements fondamentalistes voient le salut de ces pays dans le retour aux valeurs de l'Islam classique, comme la réintroduction de la charia.

Ces prétentions ont une conséquence directe sur les chrétiens car la réévaluation du droit islamique classique les fait rétrograder au rang de *dhimmi* remettant en cause les principes d'égalité et de liberté des chrétiens par rapport aux musulmans. Comme le souligne Jean-Pierre Valognes<sup>2</sup>, dans les pays où le fondamentalisme est arrivé au pouvoir comme en Iran, la position des communautés chrétiennes s'aggrave considérablement. Le danger est ici que ces mouvements sont largement représentés en Palestine.

---

<sup>1</sup> Source : site internet du ministère des affaires étrangères de l'Etat d'Israël.

<sup>2</sup> Jean-Pierre VALOGNES, « *vie et mort des chrétiens d'Orient* », Fayard, 1994.

## 2.2.2 La politique du Saint-Siège en Terre Sainte

La situation des chrétiens de cette partie du monde a varié au gré des événements politiques, souvent violents, qui ont plusieurs fois modifié la configuration ethnique et religieuse des populations. En outre, au cours des siècles, le sort des chrétiens dans cette région a été lié aux intérêts des puissances européennes. À l'occasion du processus de décolonisation du siècle dernier, les chrétiens ont eu le sentiment d'être abandonnés face à l'Islam majoritaire, face à un nouvel État créé pour les juifs et face aux Palestiniens, engagés surtout dans la lutte armée.

### 2.2.2.1 Les principes

L'intérêt de l'Église catholique à l'égard du Moyen-Orient remonte, en réalité, aux premières années de l'existence de l'Église. Dans cette perspective, nous pouvons dégager trois objectifs qui guident l'action du Saint-Siège en Terre Sainte.

Le premier est de conserver une présence chrétienne là où le Christ est né. En cela, la politique locale du Saint-Siège ne diverge pas de sa stratégie générale qui est de préserver partout les populations catholiques et de leur garantir la liberté de culte. Dans cette action, le Saint-Siège parle au nom de tous les chrétiens et entend assurer leur défense globale. Cette politique est d'ailleurs largement soutenue par l'ensemble du clergé chrétien local qui est dramatiquement conscient « qu'en Orient, on sera des chrétiens unis ou on ne sera pas »<sup>1</sup>. Au-delà des populations chrétiennes, le Saint-Siège manifeste ici comme ailleurs son souci pour le respect des personnes, quelle que soit leur situation religieuse et politique, affirmant là encore sa mission d'autorité morale au service du pauvre et du faible.

Le deuxième objectif est de garantir le libre accès aux lieux saints chrétiens de Terre Sainte. L'intérêt du Saint-Siège se manifeste ici par la préoccupation continue de tous les Papes pour ce sujet, comme le montre les nombreuses déclarations de Pie XII jusqu'à Jean-Paul II. Cette question est naturellement indissociable de celle du statut de Jérusalem que nous aborderons plus loin.

Le dernier objectif, et non le moindre, est de poursuivre le dialogue interreligieux, certes avec les juifs, mais surtout avec les musulmans. Car le Saint-Siège est particulièrement conscient que cette terre reste en particulier la seule où l'expérience arabo-chrétienne puisse se poursuivre. Cette position a donc une portée universelle, étant donné que les trois religions monothéistes, qui ont leurs racines historiques au Moyen-Orient, ont des disciples dispersés dans le monde entier et insérés dans toutes les sociétés. C'est pourquoi la Terre Sainte devrait

---

<sup>1</sup> Message des patriarches catholiques d'Orient, le 24 août 1991, cité in Joël-Benoît d'ONORIO in « *la diplomatie de Jean-Paul II* » éditions du Cerf, 2000.

être, en quelque sorte, le laboratoire du dialogue interreligieux, et Jérusalem, la Ville sainte par excellence, son symbole. Ainsi s'expliquent la persévérance et l'intensité avec lesquelles, depuis 1947, les Papes se sont faits les défenseurs du caractère sacré et unique de cette ville.

A ce titre, le Saint-Siège s'appuie sur trois types de partenaires, naturellement les Etats de la région, ensuite les Eglises locales mais aussi les populations musulmanes. Le Saint-Siège a toujours cherché non pas à faire vivre les chrétiens dans un ghetto mais, au contraire, en symbiose avec l'Islam et le Judaïsme, d'une part, pragmatiquement, pour assurer leur survie en étant persuadé qu'un Etat chrétien ne peut vivre dans cette région, d'autre part pour permettre l'émergence d'une coexistence féconde. Il agit inlassablement, en particulier lors des deux guerres du Golfe, pour démarquer les chrétiens de l'Occident et éviter ainsi tout amalgame qui pourrait leurs être préjudiciable.

Ainsi, à travers ces objectifs, le Saint-Siège ne fait rien d'autre que de rester fidèle aux principes du droit international qu'il veut voir appliquer en toutes circonstances.

#### 2.2.2.2 Le dialogue avec les différents acteurs de Terre Sainte

Dans le conflit israélo-palestinien et dans le dialogue avec toutes les parties présentes en Terre Sainte, les interventions des Papes et de leurs plus proches collaborateurs ont toujours été neutres tout en demeurant courageuses. Elles peuvent être résumées ainsi : si chaque peuple a droit à la dignité, à la justice, à la paix, à l'autodétermination et à la sécurité, on ne peut évidemment pas s'assurer ces droits à soi-même tout en piétinant ceux des autres.

Les relations entre le saint-Siège et les juifs en Palestine n'ont pas toujours été simples. Dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'aspiration à la création d'un Etat juif en Palestine constitue un élément de perturbation d'un équilibre déjà fragile entre musulmans et chrétiens. Face à cette expansion du sionisme, la diplomatie pontificale recommande de confier le contrôle de la région à des organismes internationaux pour éviter tout conflit entre musulmans et juifs. Lorsque ce dernier survient malgré tout, le Saint-Siège, ainsi que les chrétiens locaux, se trouve plus proche des positions arabes qu'israéliennes, notamment sur la question des réfugiés palestiniens et sur le statut de Jérusalem. Il a toujours cependant pris soin d'éviter que ses prises de position soient motivées par des raisons théologiques. Le dialogue s'est ensuite peu à peu institué à partir des années 30 et a débouché sur la déclaration conciliaire « *Nostra aetate* » en 1965. A l'issue de la première guerre du Golfe, le climat change entre les différentes parties de ce conflit. La tenue de la Conférence de Madrid et sa dynamique ont ainsi permis au Saint-Siège d'avancer dans ce dialogue, montrant sa volonté d'offrir une contribution positive au processus de paix, et ce sans exposer les communautés chrétiennes du Proche-Orient à la rancœur de leurs Etats d'origine. La signature, le 30 décembre 1993, d'un Accord fondamental entre le Saint-Siège et l'Etat d'Israël, aboutissant, quelques mois plus

tard, à l'instauration de relations diplomatiques pleines et entières entre les deux parties, a revêtu une signification capitale pour les Eglises catholiques de Terre sainte en leur garantissant un futur statut juridique.

Dans la dynamique de l'Accord fondamental et dans la volonté de montrer le parallélisme de sa démarche, le Saint-Siège a conclu, au début de l'an 2000, un Accord de base avec l'Organisation pour la Libération de la Palestine. Cet accord rappelle en particulier les principes généraux de liberté de religion et de conscience et garantit à l'Eglise catholique une liberté d'action complète dans tous les domaines.

Il est clair que ces accords, comme on peut le déduire de leur lecture, n'ont en rien modifié les convictions du Saint-Siège - solution pacifique des conflits, refus de l'occupation par la force d'une partie de la ville de Jérusalem, demande d'un statut spécial internationalement garanti pour les parties les plus sacrées de la Ville Sainte.

### 2.2.2.3 Le pèlerinage du Jubilé de l'an 2000

Les voyages du pape dans plusieurs pays du Proche et du Moyen-Orient en l'an 2000 représentent en quelque sorte l'apothéose et la synthèse de tous ses efforts pour instaurer la paix et le dialogue entre les chrétiens, les juifs et les musulmans, et entre les chrétiens eux-mêmes. Ils constituent la plus belle mise en application de la politique, décrite auparavant, que poursuit le Saint-Siège dans cette région. Certaines déclarations du pape sur le peuple juif, sur la shoah, sur les divisions entre chrétiens, et contre la violence et le terrorisme, constituent des avancées remarquables dans les relations interreligieuses dans cette partie du monde. Le pape a d'ailleurs pris soin de rencontrer toutes les parties, parlant de ses « frères israéliens » et de ses « amis palestiniens »<sup>1</sup>, pour témoigner de la neutralité du Saint-Siège et de sa volonté de contribuer, si possible, à l'avancée du processus de paix.

## 2.2.3 Un avenir incertain

Bien que les chrétiens de cette région, qui ont toujours été plus ou moins en difficulté et n'ont souvent pu compter que sur eux-mêmes, disposent d'une grande capacité d'adaptation, leur avenir paraît incertain à plusieurs égards.

### 2.2.3.1 La création d'un Etat palestinien

Le Saint-Siège a toujours milité pour la création d'un Etat palestinien. La nomination, en 1987, de Mgr Sabbah, alors que celui-ci est palestinien, comme patriarche latin de Jérusalem est un geste politique fort et « d'amitié au peuple palestinien »<sup>2</sup>. De même, le Saint-Siège a anticipé cette création en nommant un évêque pour la Palestine et un évêque auxiliaire

---

<sup>1</sup> Cité par Henry LAURENS in FONDATION SINGER-POLIGNAC, actes du colloque « *Nations et Saint-Siège au XX<sup>e</sup> siècle* », Paris ; Fayard, 2000.

<sup>2</sup> Yves TEYSSIER d'ORFEUIL, « Paix sur Jérusalem », Desclée de Brouwer, 2002.

pour les hébraophones, Mgr Gourion. Cette création est ainsi l'objet principal des négociations entre Israël et l'Autorité palestinienne. Aujourd'hui, ces négociations semblent pouvoir dépasser les clivages nés de la deuxième Intifada qui a conduit le peuple palestinien dans l'impasse. Il s'agit de trouver un compromis sur les trois points essentiels de la négociation : les frontières du futur État palestinien (et donc l'avenir des implantations juives), la question des réfugiés et Jérusalem. Le Saint-Siège est attaché à la coresponsabilité multilatérale du processus de paix, c'est-à-dire à la participation des Etats-Unis, de l'Europe, de la Russie et d'autres pays qui ont voulu apporter leur contribution, en traduisant dans la réalité leurs intentions réelles et justes<sup>1</sup>. En effet, non seulement l'efficacité même du processus de paix mais aussi la nécessité d'éviter d'inutiles compétitions semblent exiger que l'accompagnement international du processus soit effectivement une responsabilité commune et partagée, tout en étant rattachée à l'activité de l'ONU et à ses directives.

Le Saint-Siège a fréquemment rappelé que la paix résultant des accords doit être une paix juste et équitable, non seulement au titre d'impératif moral, mais aussi comme condition de stabilité et de continuité. Pour que la paix soit durable, elle doit être vraiment globale, « sans que des groupes sociaux et politiques importants ne soient exclus de cette paix et de ses avantages »<sup>2</sup>. Cette dernière phrase souligne la volonté du Saint-Siège d'obtenir que le statut de ce futur Etat garantisse l'existence pacifique des communautés chrétiennes. Pour cela, il devra nécessairement avoir les attributs d'une « démocratie », au moins au sens où cette notion est entendue localement. Des inquiétudes se font jour lorsque l'on étudie avec soin la position des dirigeants palestiniens sur ce futur statut. Ainsi, le journaliste Graziano Motta, correspondant de Radio Vatican en Terre Sainte, note que Yasser Arafat avait approuvé le projet de « charte constitutionnelle pour l'avenir de l'Etat palestinien » bien qu'il ne tenait pas compte de la caractéristique laïque et plurielle pour affirmer la caractéristique clairement islamique<sup>3</sup>.

### 2.2.3.2 Le statut futur de Jérusalem

Au-delà de la ville de Jérusalem, la question des lieux saints, en particulier ceux du christianisme, a toujours été délicate. A l'époque de la conquête musulmane, au VIIe siècle, l'Eglise d'Orient était déjà divisée en plusieurs Eglises, qui semblent cependant avoir continué à se partager l'utilisation des lieux saints. Ce ne fut qu'avec le royaume croisé et la suprématie dont bénéficiait l'Eglise latine d'Occident que la question des lieux saints suscita des frictions qui perdurèrent sans perdre de leur virulence durant les périodes mamelouke et ottomane,

---

<sup>1</sup> Discours de Mgr Jean-Louis TAURAN, Secrétaire pour les Relations du Saint-Siège avec les Etats, Marseille, 27 janvier 2001.

<sup>2</sup> Discours de Mgr Jean-Louis TAURAN, *ibid.*

<sup>3</sup> Article de Graziano MOTTA, in « Avvenire », 12 novembre 2004.

jusqu'à la proclamation d'un statu quo en 1852, qui définissait les droits de chacune des Eglises sur les lieux saints.

L'Etat d'Israël contrôle actuellement, physiquement et administrativement, la ville de Jérusalem entière. Durant la guerre de juin 1967, Israël conquiert Jérusalem-Est, dont la vieille ville, et l'annexa. Le 30 juillet 1980, défiant la communauté internationale, Israël proclama une loi déclarant Jérusalem sa "capitale éternelle". Le Conseil de sécurité de l'ONU a maintes fois déclarées nulles et non avenues les mesures juridiques, administratives, physiques et démographiques introduites par Israël dans les territoires occupés en 1967.

Depuis 1948, la politique de l'Etat d'Israël a toujours été de réduire au maximum le nombre de résidents chrétiens et musulmans de Jérusalem en les poussant au départ et en favorisant l'installation de populations juives.

La question de Jérusalem réside au cœur même du conflit historique entre l'Etat d'Israël et le peuple palestinien. Jérusalem constitue aussi un enjeu important pour des centaines de millions de chrétiens et de musulmans dans le monde. Une solution durable de la question de Jérusalem doit donc tenir compte des intérêts et aspirations de toutes les parties intéressées. Les deux approches principales pour résoudre la question de Jérusalem sont, soit une solution négociée directement entre les israéliens et palestiniens, soit une solution ratifiée, imposée et garantie par la communauté internationale, qui se baserait sur le droit international et les résolutions de l'ONU.

La position du Saint-Siège à propos de la Ville Sainte est de favoriser cette deuxième solution. En effet, il a toujours accepté ce qui fut fixé par la résolution 181 du 29 novembre 1947, à savoir que Jérusalem devait être l'objet d'un régime spécial, sous l'égide de la Communauté internationale, même si sa position a évolué, passant d'une demande d'internationalisation à celle d'un statut garanti internationalement. On parla alors d'un "corpus separatum" qui concernait une extension beaucoup plus vaste que la Jérusalem dont il est ici question. Cette résolution est encore en vigueur et reste à ce jour le seul document reflétant tant bien que mal la vision de la communauté internationale sur cette question. La souveraineté de l'Etat d'Israël sur Jérusalem n'étant pas reconnue, l'Assemblée Générale de l'ONU a d'ailleurs demandé à tous ses membres de ne pas établir leur ambassade à Jérusalem mais à Tel Aviv, ce que la plupart des Etats, y compris les Etats-Unis, ont fait. Depuis lors, de nombreuses résolutions ont repris ce principe d'un « statut spécial internationalement garanti », défendu par le Saint-Siège afin de sauvegarder le caractère unique des parties les plus sacrées de la Ville, chère aux trois religions monothéistes.

En agissant ainsi, le Saint-Siège a toujours eu soin de distinguer deux aspects, d'une part l'aspect territorial, d'autre part l'aspect multilatéral. L'aspect territorial devra faire l'objet

d'une négociation bilatérale entre Israéliens et Palestiniens, sur la base des Résolutions et des Conférences internationales (Madrid, Oslo). Concernant l'aspect multilatéral, il découle de la dimension religieuse et culturelle de la Ville, les sanctuaires étant certes une réalité sacrée, mais insérés dans un contexte historique et culturel. Le Saint-Siège est d'avis que ce statut est l'unique moyen valable pour éviter qu'à l'avenir, sous la pression d'événements ou de changements politiques, l'une des parties puisse revendiquer pour elle-même l'exclusivité du contrôle des sanctuaires et des réalités qui les entourent.

Cependant, sans même évoquer le problème du retour des réfugiés, la conclusion d'un accord se heurtera à d'importantes difficultés. Les israéliens sont disposés à négocier un statut spécial pour les lieux saints mais refusent catégoriquement de remettre en cause le statut de Jérusalem, « capitale éternelle d'Israël ». Les palestiniens, quant à eux, entendent lier la question des lieux saints et du statut de la ville. Au problème lié selon eux à l'annexion israélienne de Jérusalem, ils proposent comme solution le rétablissement de la souveraineté arabe sur une partie de la ville. Cette position est aussi celle du Conseil des Eglises du Moyen-Orient, organisme œcuménique représentant tous les chrétiens du Moyen-Orient, d'Afrique du Nord et du Golfe.

#### 2.2.3.3 Perspectives

« Face aux choix que les responsables locaux et ceux de la Communauté internationale devront assumer dans les mois à venir, le Saint-Siège continuera à user de sa puissance morale pour aider ces peuples si divers (...) à vivre ensemble et à pratiquer le respect des droits humains fondamentaux et du droit international. Il ne sera pas moins attentif à défendre les droits de tous les États à exister dans des frontières sûres sans être constamment en état d'alerte. Il rappellera enfin à tous que la guerre, qui trop souvent a ensanglanté la région, ne pourra jamais être un moyen digne de l'homme - à plus forte raison s'il est croyant - pour résoudre les inévitables problèmes entre les peuples. »<sup>1</sup>. A travers ce long propos, Mgr Jean-Louis Tauran montre que la question de la Terre Sainte reste une préoccupation majeure du Saint-Siège.

L'obtention de la paix pourrait en effet transformer complètement la région du Moyen-Orient, qui est actuellement dans une phase de transition vers de nouveaux équilibres. De ce fait, seraient libérées des énergies et des ressources énormes, qui pourraient être utilisées pour le développement et la croissance économique des pays de la région, pris non seulement individuellement mais aussi collectivement, dans leurs relations entre eux comme avec les autres continents. La réduction des menaces envers la sécurité donnerait une impulsion à

---

<sup>1</sup> Discours de Mgr Jean-Louis TAURAN, *ibid.*

l'affermissement de la société civile, aux processus de démocratisation politique et autoriserait le retour des populations chrétiennes exilées, vivant actuellement dans la périphérie de cette terre. Une plus grande prospérité économique réduirait sensiblement le développement de mouvements idéologiques et politiques à caractère extrémiste, qui naissent et se nourrissent du désespoir des masses de déshérités.

La contribution actuelle du Saint-Siège semble cependant actuellement limitée, d'une part par le départ de Mgr Tauran qui maîtrisait parfaitement ce dossier, d'autre part par la maladie du Pape Jean-Paul II qui exclut toute initiative d'envergure de la Curie.

## Conclusion

« Au cours de ces 25 années de Pontificat, le Pape a toujours proclamé au monde l'Évangile de la paix et a ensuite travaillé concrètement pour le traduire dans les faits »<sup>1</sup>. Cette phrase de Mgr Sodano résume pleinement la géopolitique du Saint-Siège qui, avec Jean-Paul II plus qu'aucun autre, s'incarne à travers la personne même du Pape. Conscient de la double mission de l'Église, à la fois envers les catholiques et envers l'humanité toute entière, Jean-Paul II a rempli avec passion et détermination le rôle complexe et difficile de pasteur universel et de diplomate de Dieu. Il a réussi la mutation du catholicisme en particulier, et tout spécialement de la papauté, dans un monde en pleine effervescence économique, politique et culturelle.

Ainsi, le successeur actuel de Pierre a œuvré pour la réunification de l'Europe en poursuivant à l'échelle de celle-ci ce qu'il avait démarré dans son propre pays. Le dernier maître communiste du Kremlin, Mikhaïl Gorbatchev, lui a d'ailleurs rendu cet hommage en reconnaissant que « Rien de ce qui s'est passé en Europe de l'Est n'aurait été possible sans la présence de ce pape »<sup>2</sup>. Car Jean-Paul II avait parfaitement compris l'influence que « l'Église du silence » et ses fidèles pouvaient avoir, particulièrement en Pologne, sur des régimes communistes en quête de sens.

Quant à la Terre Sainte, elle a toujours figuré au cœur des préoccupations du Pape Jean-Paul II. Son pèlerinage de l'année 2000 a montré avec quelle liberté il affronte, dans une perspective typiquement religieuse, les situations les plus délicates et les plus difficiles, et avec quelle efficacité il réussit à mobiliser la conscience des peuples, même si la paix ne règne pas encore en Palestine.

Au moment où le monde sent bien que, malgré son courage exemplaire, le Pape s'apprête à clore son pontificat, la barre est très haute pour le successeur éventuel de ce personnage hors du commun que des centaines de millions d'humains ont vu, entendu, et aussi admiré. Pourtant, de vastes défis s'ouvrent devant lui :

- défi de l'indifférentisme des sociétés occidentales sécularisées ;
- défi des mutations internes de l'Église auxquels conduira la démographie future des catholiques ;
- défi du pentecôtisme militant et messianique ;
- défi enfin de l'Islam et de sa radicalisation.

---

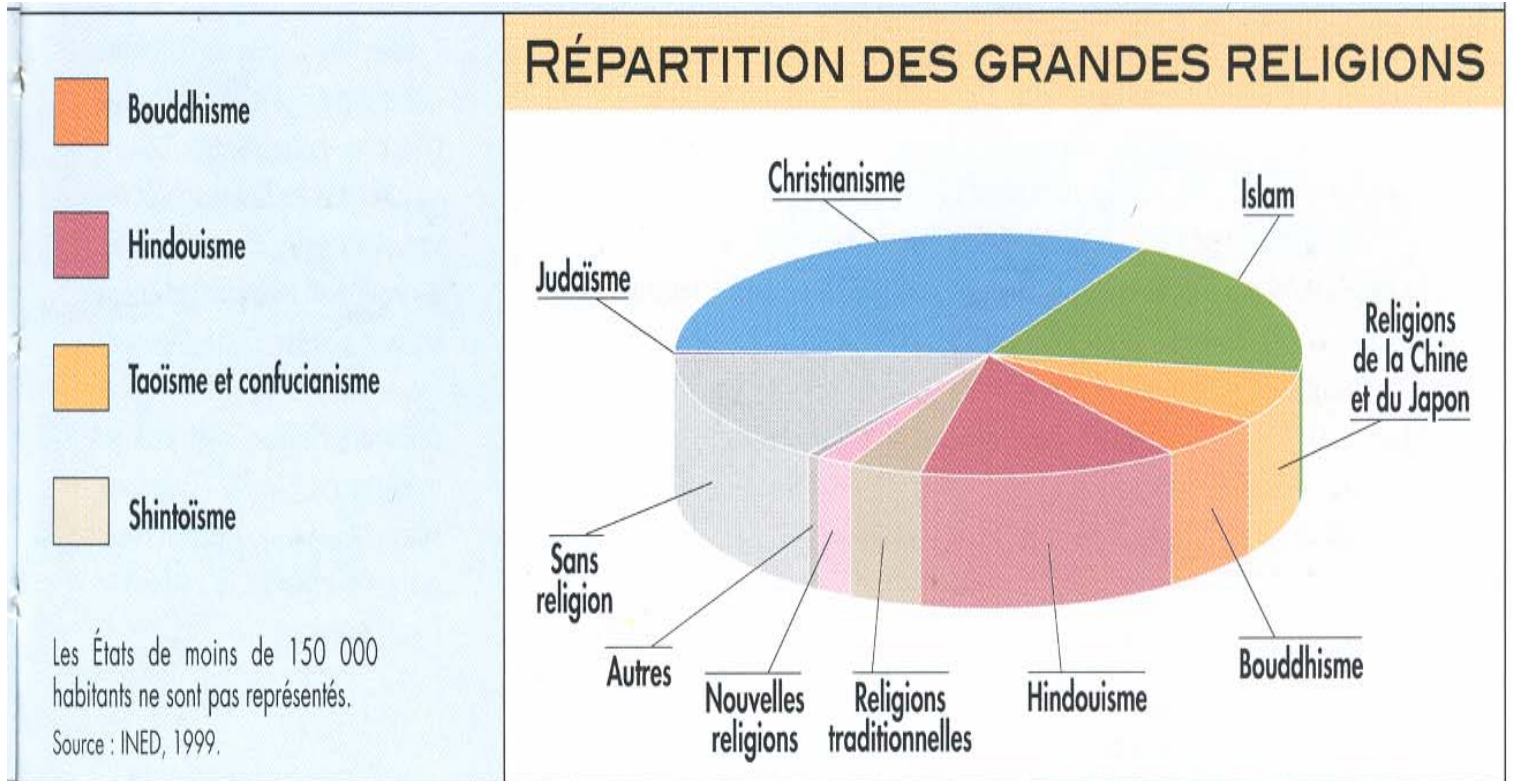
<sup>1</sup> Mgr SODANO, intervention au collège cardinalice à l'occasion des 25 ans de pontificat de Jean-Paul II.

<sup>2</sup> Cité par Henri TINCQ in « Le coup de grâce au communisme », *Le Monde*, 11 octobre 2003.

## Annexe 1

### REPARTITION MONDIALE DES GRANDES RELIGIONS

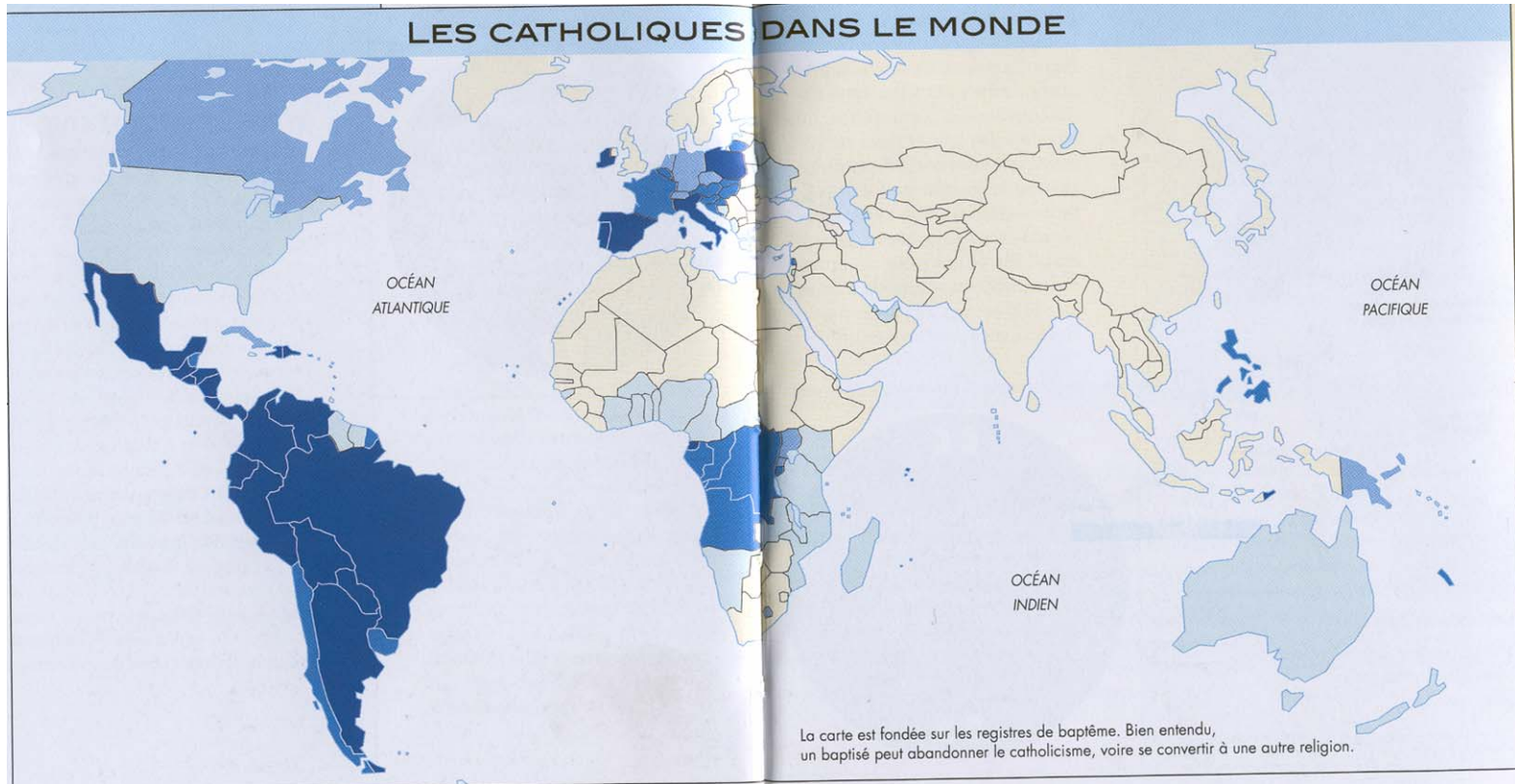
(Source : atlas des religions, Editions Autrement, 2002)



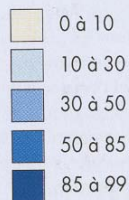
## Annexe 2

### REPARTITION MONDIALE DES CATHOLIQUES

(Source : atlas des religions, Editions Autrement, 2002)



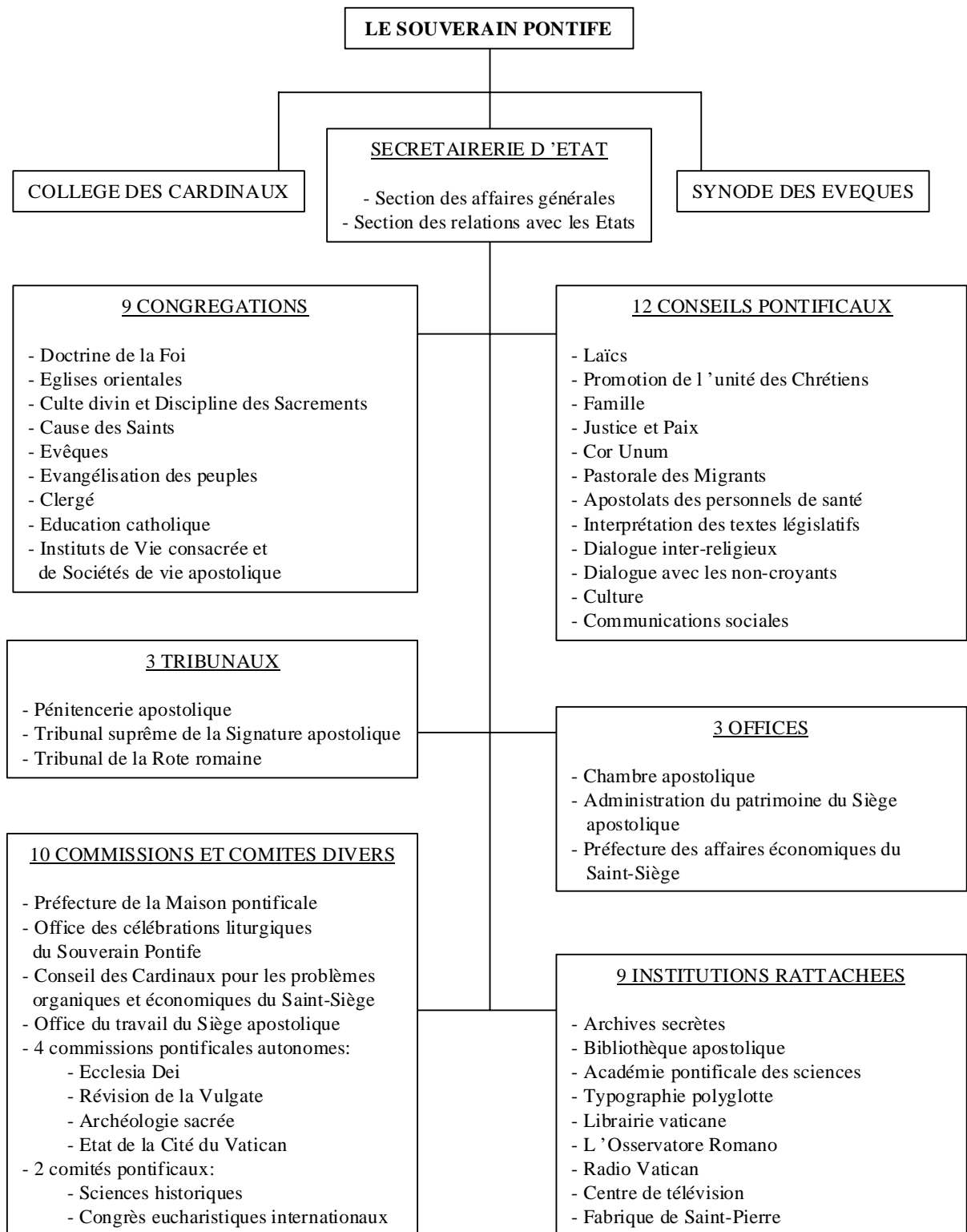
#### Part de catholiques en %



Source : *Annuaire statistique de l'Église*,  
Librairie éditrice vaticane, 2000.

## Annexe 3

### ORGANISATION DE LA CURIE ROMAINE ET COMPOSITION DES DICASTERES



Source : constitution apostolique *Pastor bonus*, 1988.

## **Annexe 4**

**Représentations diplomatiques pontificales de 1945 à 2002.**  
(Source : « *ius ecclesiae* », Rome, Giuffrè Editore, Décembre 2002).

<b>Date</b>	<b>Nonciatures</b>	<b>Représentations pontificales</b>
<b>1945</b>	<b>29</b>	<b>22</b>
<b>1958</b>	<b>42</b>	<b>15</b>
<b>1963</b>	<b>45</b>	<b>17</b>
<b>1978</b>	<b>88</b>	<b>21</b>
<b>2002</b>	<b>173</b>	<b>11</b>

## Annexe 5

### Description des différentes communautés chrétiennes de Terre Sainte

(Source : brochure de l'œuvre d'Orient, présentant les Eglises Orientales).

#### *Les Eglises orthodoxes chalcédoniennes, orthodoxes non-chalcédoniennes et protestantes*

Les Eglises orthodoxes-chalcédoniennes (également dénommées orthodoxes orientales) appartiennent à une famille d'Eglises autonomes reconnaissent la primauté honorifique du patriarche de Constantinople tandis que l'expression Eglises orthodoxes non-chalcédoniennes désigne les Eglises d'Orient (arménienne, copte, éthiopienne et syrienne) qui refusèrent autrefois de reconnaître les décrets adoptés par le concile de Chalcédoine en 451.

Les communautés protestantes du Moyen Orient ne datent que du début du XIXe siècle, lorsque furent créées, à Jérusalem, des missions au sein des représentations diplomatiques occidentales.

#### *Les Eglises catholiques romaines et uniates*

Les Eglises catholiques romaines et uniates reconnaissent l'autorité spirituelle du pape (qui, en tant qu'évêque de Rome, détient l'ancien patriarcat d'Occident). En matière liturgique, les Eglises orientales, dites uniates, en communion avec Rome suivent leurs propres langues et traditions.

La création du **patriarcat latin de Jérusalem** date de juillet 1099 après la prise de la ville par les Croisés. Les patriarches latins se succédèrent à Jérusalem de 1099 à 1187, puis à Acre jusqu'à la chute de la ville en 1291. L'office de patriarche latin fut restauré en 1847. Jusqu'alors, la responsabilité de l'Eglise locale incombait à l'ordre franciscain (la Custodie) qui assure la garde des lieux saints latins depuis le XIVe siècle. Aujourd'hui, le patriarcat latin de Jérusalem est dirigé par un évêque qui représente les catholiques romains locaux. En 1997, Israël et le Saint-Siège ont signé un accord portant sur l'octroi de la personnalité juridique aux institutions de l'Eglise catholique en Israël.

**L'Eglise maronite** est une communauté chrétienne d'origine syrienne, dont la plupart des membres vivent au Liban. Elle reconnaît officiellement l'Eglise catholique romaine depuis 1182, et est la seule Eglise orientale entièrement catholique. En tant qu'instance uniates, elle possède sa propre liturgie, en fait un rite antiochien célébré en syriaque. La plupart des membres de la communauté maronite d'Israël vivent en Galilée. Le vicariat patriarcal maronite de Jérusalem date de 1895.

**L'Eglise grecque melkite catholique**, née en 1724, est issue d'un schisme au sein de l'Eglise grecque melkite orthodoxe d'Antioche. Le terme melkite remonte au IVe siècle et désigne les chrétiens autochtones qui acceptèrent la définition de la foi du concile de

Chalcédoine et demeurèrent en communion avec le trône impérial de Constantinople. En 1722, les catholiques grecs de Jérusalem furent placés sous l'autorité du patriarche melkite d'Antioche, représenté à Jérusalem par un vicaire patriarcal.

**L'Eglise syriaque catholique**, une dissidence uniate de l'Eglise orthodoxe syrienne, est en communion avec Rome depuis 1783, bien que le rapprochement ait commencé en 1557. Les catholiques syriens ont leur propre patriarche (résident à Beyrouth) et, depuis 1890, le vicaire patriarcal de Jérusalem sert de chef spirituel à la petite communauté de la ville et à celle de Bethléem.

**L'Eglise arménienne catholique** s'est séparée de l'Eglise orthodoxe arménienne en 1742. Le patriarche catholique arménien réside à Beyrouth parce qu'à l'époque, les autorités ottomanes lui interdisaient de demeurer officiellement à Constantinople. Un vicariat patriarcal a été créé à Jérusalem en 1842. Bien qu'unie à Rome, l'Eglise entretient de bonnes relations avec l'Eglise orthodoxe arménienne.

**L'Eglise chaldéenne**, d'obédience uniate, est issue de l'ancienne Eglise nestorienne. Ses membres conservent toujours l'utilisation du syriaque (araméen oriental) comme langue liturgique. Elle fut reconnue par Rome en 1553, et son patriarche réside à Bagdad. En Terre sainte, la communauté ne compte plus que quelques familles ; malgré sa faible importance numérique, l'Eglise catholique chaldéenne conserve son statut de communauté religieuse reconnue. Depuis 1903, les chaldéens sont représentés à Jérusalem par un vicaire patriarcal non résident.

**L'Eglise copte catholique** est en union avec Rome depuis 1824. En 1955, le patriarche catholique copte uniate d'Alexandrie a nommé un vicaire patriarcal au service de la petite communauté de Jérusalem.

# Biographie

## OUVRAGES EN FRANÇAIS

- *atlas des religions*, Editions Autrement, 2002.
- COLONNA-CESARI Constance, *Urbi et Orbi, enquête sur la géopolitique vaticane*, Paris ; Editions La Découverte., 1992
- CHELINI-PONT Blandine, LIOGIER Raphaël, *Géopolitique du christianisme*, Paris ; Editions ELLIPSPES, 2003.
- FONDATION SINGER-POLIGNAC, actes du colloque « *Nations et Saint-Siège au XX<sup>e</sup> siècle* », Paris ; Fayard, 2000.
- ONORIO Joël Benoît, *La diplomatie de Jean-Paul II*, Paris ; Editions du Cerf, 2000
- POUPARD Paul, cardinal, CASTELLAN Georges, *au cœur du Vatican, de Jean XXIII à Jean-Paul II*, Paris ; PERRIN/MAME, 2003
- SECRETAIRIE D'ETAT, *Annuaire statistique de l'Eglise 2002*, cité du Vatican ; librairie éditrice vaticane, février 2004
- TEYSSIER d'ORFEUIL Yves, « *Paix sur Jérusalem, propos d'un évêque palestinien* », Desclée de Brouwer, 2002.
- WEIGEL George, *Jean-Paul II, témoin de l'espérance*, Paris ; JC Lattès 1999

## ARTICLES DE REVUES EN FRANÇAIS

- MONTES Jérôme, « la politique internationale du Vatican », in *Futuribles*, mars 2003.

## ARTICLES DE JOURNAUX

- Graziano MOTTA, in *Avvenire*, 12 novembre 2004.
- TINCQ Henri, « Le coup de grâce au communisme », in *Le Monde*, 11 octobre 2003.

# Table des matières

INTRODUCTION.....	1
<b>1 PREMIERE PARTIE : PANORAMA GENERAL DE L'EGLISE CATHOLIQUE</b>	<b>2</b>
1.1 UNE RELIGION MONDIALISEE AUX CARACTERES LOCAUX DIVERS .....	2
1.1.1 <i>Les catholiques parmi les autres religions</i> .....	2
1.1.2 <i>Les catholiques rapportés à la population mondiale</i> .....	3
1.1.3 <i>Le personnel dédié à l'apostolat</i> .....	4
1.1.4 <i>Les perspectives</i> .....	5
1.2 L'ACTION GEOPOLITIQUE DU SAINT-SIEGE.....	5
1.2.1 <i>Une organisation originale pour un Etat hors du commun</i> .....	5
1.2.1.1 Les caractéristiques du Saint-Siège.....	5
1.2.1.2 Son gouvernement.....	7
1.2.1.3 Les acteurs de sa diplomatie.....	9
1.2.2 <i>Une diplomatie incarnée</i> .....	10
1.2.2.1 L'homme .....	10
1.2.2.2 La politique du pape Jean-Paul II : entre continuité et nouveauté .....	11
1.2.3 <i>Ses moyens d'action</i> .....	12
1.2.3.1 Le style Jean-Paul II ou l'athlète de Dieu .....	12
1.2.3.2 L'utilisation des médias .....	13
1.2.3.3 Une présence marquée dans les relations internationales .....	14
1.3 UNE GEOPOLITIQUE ELARGIE AU-DELA DES CATHOLIQUES.....	15
1.3.1 <i>L'action du Saint-Siège en faveur des catholiques</i> .....	16
1.3.2 <i>Une autorité éthique mondiale</i> .....	16
<b>2 DEUXIEME PARTIE : APPLICATION A DES CAS PARTICULIERS.....</b>	<b>17</b>
2.1 LES CATHOLIQUES ET LA CHUTE DU REGIME COMMUNISTE EN POLOGNE .....	17
2.1.1 <i>La situation de l'Eglise catholique derrière le rideau de fer</i> .....	17
2.1.1.1 L'attitude de Staline .....	17
2.1.1.2 Un assouplissement relatif .....	18
2.1.1.3 Le cas particulier de la Pologne .....	18
2.1.2 <i>L'accomplissement de l'Ostpolitik sous Jean-Paul II</i> .....	20
2.1.2.1 L'ostpolitik, une stratégie de survie .....	20
2.1.2.2 La perception de Jean-Paul II.....	20
2.1.3 <i>Le succès contrasté des visites du Pape en Pologne</i> .....	21
2.1.3.1 1979-1987, l'action révélatrice de Jean-Paul II .....	21
2.1.3.2 1991-1995, la permanence du discours .....	22
2.1.3.3 Essai de bilan.....	23
2.2 LES CATHOLIQUES DE TERRE SAINTE.....	23
2.2.1 <i>Au carrefour des trois religions monothéistes et des divisions du catholicisme</i> ..	24
2.2.1.1 Une réalité historique .....	24
2.2.1.2 La mosaïque des chrétiens de Terre Sainte.....	24
2.2.1.3 L'expansion du fondamentalisme islamique.....	25
2.2.2 <i>La politique du Saint-Siège en Terre Sainte</i> .....	26
2.2.2.1 Les principes .....	26
2.2.2.2 Le dialogue avec les différents acteurs de Terre Sainte .....	27
2.2.2.3 Le pèlerinage du Jubilé de l'an 2000 .....	28
2.2.3 <i>Un avenir incertain</i> .....	28
2.2.3.1 La création d'un Etat palestinien.....	28
2.2.3.2 Le statut futur de Jérusalem .....	29
2.2.3.3 Perspectives .....	31

<b>CONCLUSION</b> .....	<b>33</b>
<b>ANNEXE 1</b> .....	<b>34</b>
<b>ANNEXE 2</b> .....	<b>35</b>
<b>ANNEXE 3</b> .....	<b>36</b>
<b>ANNEXE 4</b> .....	<b>37</b>
<b>ANNEXE 5</b> .....	<b>38</b>
<b>BIOGRAPHIE</b> .....	<b>40</b>
<b>TABLE DES MATIERES</b> .....	<b>41</b>